



Le prix Robert-Cliche à Louise Leblanc
page E-6



Le match devant opposer les Expos et les Cards de St. Louis hier a été remis à cause... de la neige. Mais Chris Speler n'a pas été pris au dépourvu. Les deux mêmes équipes doivent s'affronter cet après-midi.
page D-5

LE SOLEIL

FRANÇOISE PELLETIER
692-0949 — 659-2979



QUÉBEC, MERCREDI 20 AVRIL 1983
87e année, no 96 128 pages 11 cahiers

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.10 •
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 35¢

Lalonde oublie le contribuable

par **Hélène BARIL**
envoyée spéciale du Soleil

OTTAWA — Si M. Tremblay, un contribuable modeste, et son épouse avaient, hier soir en regardant le budget à la télé, pris un crayon et du papier pour en comptabiliser les effets sur leurs revenus, ils auraient probablement trouvé l'exercice futile.

L'exemple, fictif, des Tremblay illustre en effet que l'ensemble des mesures contenues dans le budget Lalonde n'affecte guère les revenus des contribuables moyens.

M. Tremblay gagne \$25,000 par année. Son épouse ne travaille pas à l'extérieur et le couple a deux enfants de moins de 18 ans.

Selon M. Raymond Fortier, de la firme comptable Caron, Bélanger, Dallaire, Gagnon (Clarkson, Gordon), les Tremblay paieront en 1983 autant d'impôt que l'année dernière. Seul le maintien de l'indexation du crédit d'impôt pour enfants, qui devait être abolie, leur permettra d'économiser \$17.

En 1984, toutefois, M. Trem-

blay ne pourra plus déduire, sans reçus, un montant de \$100 pour dons de charité. Cette mesure lui coûtera \$19.

L'exemption pour enfants à charge ne sera plus indexée en 1984, ce qui veut dire pour M. Tremblay \$22 de plus en impôt, si le taux d'inflation est estimé à 8 pour 100.

En 1985, la réduction du dégrèvement fiscal de \$200 à \$100 lui coûtera \$200 de plus en impôt. Ce dégrèvement sera encore réduit en 1986 à \$50, ce qui veut dire un autre \$100 de plus en impôt pour M. Tremblay, qui profite généralement de la déduction à laquelle son épouse a droit.

Si les revenus de M. Tremblay avaient été de seulement \$15,000, les effets du budget Lalonde auraient été sensiblement les mêmes pour lui.

Par contre, M. Tremblay contribuera comme les autres Ca-

Voir A-2, CONTRIBUTABLE



M. Lalonde a fait preuve de prudence, hier, car il a utilisé une mallette fermée à clé pour apporter son discours à la Chambre des communes.

...mais soulage les entreprises

par **Denis ANGERS**
envoyée spéciale du Soleil

OTTAWA — Le ministre des Finances Marc Lalonde a tenu parole. Lui qui, au cours des derniers mois, a dit et redit que la reprise économique passerait par le secteur privé vient de donner aux entrepreneurs canadiens de puissants moyens pour stimuler

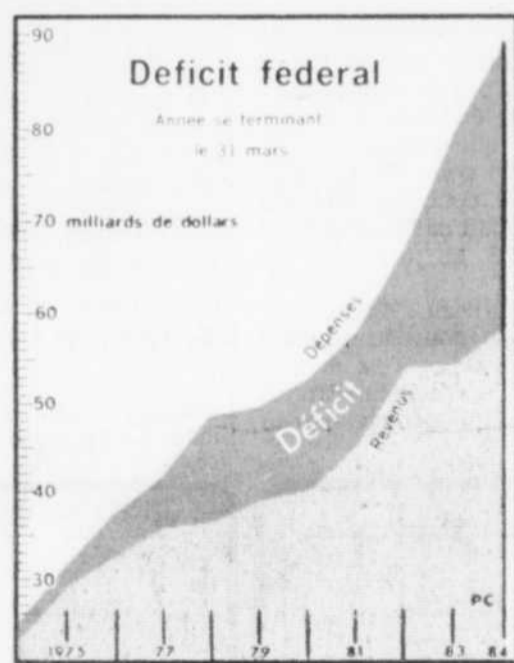
les investissements. Et ainsi contribuer à la lutte au chômage.

"Mon premier souci est de venir en aide au million et demi et plus de Canadiens qui sont prêts à travailler, mais ne peuvent pas se trouver un emploi", a d'entrée de jeu déclaré le ministre au moment où il présentait à la Chambre des communes son premier véritable budget. Un budget de revenus de \$58,6 milliards qui laisse à M. La-

londe un déficit sans précédent de \$31,3 milliards.

Afin de relancer l'emploi au Canada, le ministre des Finances a opté pour un "programme spécial de relance" de \$4,8 milliards, étalé sur quatre ans. Un programme dont les innovations fiscales profiteront essentiellement aux entreprises canadiennes.

Voir page A-2 LALONDE



Analyse
page A-13

Editorial
page A-14

Autres détails
pages A-2, E-1 et E-3

Le saccage de LG-2 Une entente hors cour de \$20 millions aurait été acceptable (Giroux)

par **J.-Jacques SAMSON**

L'ex-président d'Hydro-Québec, M. Robert Boyd, et l'ex-président du conseil de la Société d'énergie de la Baie James et de la Commission hydro-électrique du Québec, M. Roland Giroux, ont expliqué hier en commission parlementaire que le règlement hors cour pour \$200,000 pour une réclamation de \$31 millions à la suite du saccage de LG-2 leur avait paru inacceptable en 1979.

Les deux principaux administrateurs de la SEBJ avaient la conviction que la capacité de payer des syndicats impliqués était supérieure à ce qu'on leur affirmait; que le montant convenu était beaucoup trop bas; que les chances de gagner la cause devant les tribunaux étaient très bonnes et que les responsables des crimes commis à LG-2 devaient en payer la note.

M. Roland Giroux a repris les affirmations faites aux médias en mars à l'effet que le règlement hors cour avait été imposé aux administrateurs

d'Hydro-Québec et que cela avait été fait dans le bureau même du premier ministre Lévesque.

Pour M. Giroux, une entente hors cour acceptable se serait chiffrée à environ \$20 millions, 100 fois plus donc que ce que les organisations syndicales ont finalement convenu de verser comme compensation.

Administrateur à la Commission hydro-électrique du Québec depuis 1966, M. Giroux a soutenu dans son témoignage que "le gouvernement n'est jamais intervenu quand j'étais président d'Hydro-Québec". Il a remis sa démission du conseil d'Hydro en juillet 1976 à M. Robert Bourassa mais ce dernier lui a demandé de rester en poste jusque après l'élection qui allait suivre.

M. Giroux a confirmé qu'il a lui-même suggéré en janvier 1979 qu'une délégation restreinte d'administrateurs de la SEBJ rencontre le premier ministre pour connaître ses vues sur la poursuite de \$31 millions. C'est

au cours de cette rencontre que M. Lévesque a lancé: "Vous allez régler, crise, ou on va régler nous-mêmes".

Plier ou démissionner

Selon M. Giroux, les administrateurs de la SEBJ n'avaient d'autre choix par la suite que de démissionner s'ils ne partageaient pas l'opinion de M. Lévesque ou de plier l'échine. M. Giroux pour sa part n'a pas assisté à la réunion du 6 mars suivant où une décision a été prise sur le règlement hors cour.

M. Giroux a affirmé avoir toujours été contre le principe des règlements hors cour parce qu'il était préférable d'avoir en main un jugement permettant d'aller chercher son dû le jour où le débiteur est en meilleure situation financière. C'était une allusion à peine voilée au remboursement qui s'est fait attendre d'un prêt de \$6,500 qu'il avait consenti à M. Lévesque en 1962.

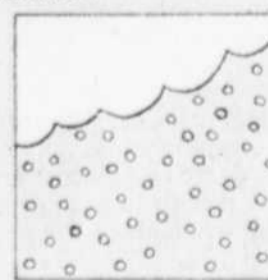
Voir page A-2, GIROUX
Autres détails, page C-1



L'ex-président d'Hydro-Québec, M. Robert Boyd, et l'ex-président du conseil de la SEBJ, M. Roland Giroux, ont tous deux témoigné devant la commission parlementaire, hier.

Sommaire

- Annonces classées H-4 à H-10
- Arts et spectacles E-4 à E-7
- Bandes dessinées G-7
- Bingo-Soleil A-10
- Bridge H-10
- Carrières et professions G-6
- Consommation B-1 à B-7
- Décès H-11
- Economie-finance E-1 à E-3
- Editorial A-14
- Feuilleton E-7
- Hier et aujourd'hui E-13
- Horoscope H-9
- Information régionale A-6 à A-8
- Loterie A-2
- Monde F-1 à F-8 et G-1 à G-7
- Mot mystère H-6
- Mots croisés H-7
- Où aller à Québec E-7
- Page des lecteurs A-15
- Page documentaire A-13
- Patron H-8
- Sport D-1 à D-11
- Télévision E-6



Une autre journée maussade, demain, avec des chutes de neige fondante. Un minimum de moins 2 et un maximum de 4.

détails, page H-4



LE BLITZ DE PRIX SPECIAUX

Un nouveau cahier publicitaire rempli de prix ultra-spéciaux...

en plus du **5%** d'escompte!



Conservateurs et néo-démocrates sont mécontents

OTTAWA (d'après PC) — Le critique conservateur en matière de finances, Mme Pat Carney, s'est dit "dégoûtée" du fait que le ministre Marc Lalonde soit prêt à inclure \$200 millions de plus dans son budget dans le seul but de sauver son emploi.

Mme Carney faisait allusion aux modifications de dernière heure apportées au budget pour qu'il ne contienne plus les chiffres sur la création d'emplois et sur le déficit qui avaient été l'objet d'une fuite lundi.

Le budget du programme de relance est donc passé des \$4,6 milliards prévus à \$4,8 milliards dans le budget.

Mme Carney s'est, par ailleurs, déclarée en accord avec l'importance que le budget apporte à la création d'emplois par le secteur privé et chez les jeunes, mais croit qu'il ne fait pas assez pour les petites entreprises.

Quant au critique néo-démocrate Nelson Riis, il estime que le budget ne donne pas à l'économie la nouvelle direction dont elle aurait grandement besoin.

M. Riis s'est également dit pei-

né de voir les augmentations prévues dans la taxe fédérale de vente, mais s'est dit en accord avec les mesures fiscales destinées à encourager les petites entreprises.

Pour le chef néo-démocrate Ed Broadbent, le budget n'accorde que \$2 milliards pour les quatre prochaines années à la création directe d'emplois alors que chaque année l'assurance-chômage représente une facture annuelle de \$12 milliards.

Selon le chef de l'Opposition conservatrice Erik Nielsen, le budget "n'a pas plus de crédibilité que le ministre qui l'a déposé", a-t-il soutenu, rappelant que M. Lalonde avait ajouté en catastrophe quelque \$200 millions dans ses dépenses pour parer les attaques sur une fuite au budget. "C'est \$200 millions pour sauver la peau de Marc Lalonde", devait renchérir l'ex-chef conservateur Joe Clark. "C'est plus que le gouvernement n'accorde pour les étudiants et les agriculteurs", a lancé M. Clark.

"Marc Lalonde est devenu l'homme de \$200 millions", a soutenu Roch LaSalle affirmant que les mesures de créations d'emplois an-

noncées s'avéreront éphémères.

Quant aux aspirants au leadership conservateur John Crosbie et Michael Wilson, ils ont critiqué la nouvelle hausse du déficit porté à \$31,3 milliards.

Le porte-parole de la Chambre de commerce du Canada, M. Norman Wale, s'est dit quant à lui

heureux des allègements fiscaux accordés au secteur privé. "Mais on se pose encore des questions sur les investissements publics", a-t-il souligné, ajoutant que la hausse du déficit était supérieure à celle envisagée par l'organisme. Elle ne devrait pas toutefois provoquer de nouvelles hausses des taux d'intérêt, a-t-il soutenu.

Les points saillants

OTTAWA (PC) — Voici les points saillants du budget dévoilé hier par le ministre fédéral des Finances Marc Lalonde:

- Ottawa double la réduction pour frais de garde qui passera de \$1,000 à \$2,000. Le maximum pour une famille est de \$8,000. Quant au crédit d'impôt pour enfant, il sera maintenu à \$343.

- Les acheteurs de nouvelles actions pourront recevoir un crédit d'impôt allant jusqu'à 25 pour 100 de leur achat entre la fin juin et décembre 1986.

- Pour l'habitation, \$355 millions supplémentaires pour élargir ou prolonger cinq programmes fédéraux déjà existants, pour la rénovation, et les logements sociaux. Aussi \$30 millions permettront de prolonger jusqu'en mai le programme d'accès à la propriété accordant \$3,000 aux nouveaux propriétaires.

- Ceux qui achètent une maison neuve d'ici la fin de 1984 pourront investir jusqu'à concurrence de \$10,000 dans leur régime enregistré d'épargne-logement. Les REEL pourront aussi servir à l'achat de meubles et d'appareils électroménagers cette année.
- Le fédéral accordera quel-

que \$4,8 milliards d'ici les quatre prochaines années à un programme spécial de relance destiné à stimuler l'économie et assurer une reprise de l'emploi.

- De ce programme, \$2,4 milliards iront à des projets de travaux publics, d'investissements dans les transports et les édifices publics notamment.

- Le niveau du chômage devrait toutefois se maintenir à 12,4 pour 100 pour cette année pour descendre d'un point l'an prochain.

- Le déficit fédéral prévu pour la prochaine année financière est porté à \$31,3 milliards dont \$1,9 milliard dépend directement des mesures annoncées hier.

- Ottawa consentira \$2,4 milliards en mettant de l'avant des mesures fiscales destinées à augmenter l'investissement dans le secteur privé au cours des quatre prochaines années.

- Pour les entreprises, le gouvernement fait disparaître le plafond du crédit d'impôt à l'investissement de façon permanente.

- Quelque \$300 millions seront consacrés à un fonds de relance des investissements tandis que \$180 millions supplémentaires sont destinés à la promotion des exportations.

Chambre de commerce satisfaite du budget

Le vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Québec, M. Jean-Paul Létourneau, est assez satisfait des mesures de relance proposées par M. Lalonde.

"Malgré l'énorme complexité des mesures présentées par M. Lalonde, le budget fédéral donne l'apparence de présenter des mesures de relance."

Plusieurs mesures plaisent à M. Létourneau, dont le nouveau régime de placements indexés et les \$2,2 milliards de dépenses publiques au niveau des infrastructures.

Par contre, M. Létourneau s'est

dit inquiet de l'augmentation de 24 pour 100 du déficit fédéral. "Nous n'entrevoions pas de décroissance des dépenses fédérales, à moyen terme, elles qui devraient augmenter de 12,5 pour 100 en 1983-1984. Il n'y a donc pas d'efforts évidents de la part de M. Lalonde de faire décroître les dépenses fédérales."

M. Létourneau estime cependant que le nouveau ministre fédéral des Finances s'est montré très attentif aux recommandations de la Chambre de commerce du Québec.

Quant au président du Congrès du travail du Canada, M. Dennis McDermott, il affirme qu'il ne s'agit pas d'un budget, mais d'une attente pour voir si les États-Unis viendront nous tirer de notre récession.

L'Opposition libérale à l'Assemblée nationale de Québec espère que le gouvernement québécois cherchera à obtenir sa juste part des quelque 600,000 emplois nouveaux que le ministre fédéral des Finances Marc Lalonde souhaite créer au cours des deux prochaines années.

"Ce qui est important pour le Québec, c'est qu'on assiste dans le prochain discours du budget de M.

Parizeau, à une volonté de s'assurer que le Québec aura sa part de ces emplois-là, soit environ 150,000 emplois", a dit hier soir M. Daniel Johnson, le porte-parole libéral en matière de finances.

En ce qui concerne les réactions du ministre québécois des Finances, un porte-parole du cabinet de M. Parizeau a fait savoir que celui-ci ne ferait aucun commentaire préliminaire au sujet du document déposé hier à Ottawa.

Même chose du côté du président du Conseil du trésor Yves Bérubé qui, lui, laisse à M. Parizeau le soin de donner la réaction officielle du gouvernement québécois.

Réactions mitigées des hommes d'affaires

(D'après PC) — Les constructeurs d'habitations du Québec se perçoivent comme les grands oubliés dans le budget Lalonde et craignent que les possibilités accrues du régime d'épargne-logement servent davantage à l'achat de meubles qu'à celui de maisons neuves.

Le président du Conseil des gens d'affaires, M. Pierre Tremblay, lui, s'étonne de voir que le gouvernement qui a abattu l'entreprise privée en haussant les taux d'intérêt lui demande de faire remonter la pente au pays.

"Le ministre donne une multitude de petites mesures pour faire comme un beau nuage". Le Conseil du patronat du Québec trouve qu'il y a de bonnes intentions dans le budget mais que certaines parties sont difficiles à comprendre. Le conseil s'inquiète aussi de l'ampleur du déficit annoncé.

De son côté, le Conseil canadien de commerce au détail trouve le budget sérieux et s'annonce de

bon augure pour la relance, "il va mettre le vent dans les voiles".

Toutefois, pour la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ce budget aura des retombées semblables à celle du F-18: pas de conséquences pour le Québec. "Le budget Lalonde ne tient pas compte des intérêts du Québec dans les domaines des mines, de la PME, de l'agriculture et de la construction", a noté M. Gilles Rhéaume.

Le porte-parole de Board of Trade de Montréal s'est dit encouragé par le discours de M. Lalonde parce que le gouvernement abandonne l'inflation en faveur d'une stimulation de l'économie.

Les centrales syndicales CSN et CSD se sont dites en faveur de ce budget expansionniste. Pour la CSD, le gouvernement reconnaît qu'il doit rendre la reprise durable mais craint qu'il n'y ait peu d'effet immédiat sur la création d'emplois. La CSN, elle, craint que les entrepreneurs hésitent à investir compte tenu de la conjoncture de chômage.

CONTRIBUABLE

(Suite de la première page)

nadiens à la relance économique, en payant plus cher les biens assujettis à la taxe de vente fédérale et les produits pétroliers, dont le prix est gonflé par la taxe dite de "canadianisation".

S'il a réussi à accumuler un peu d'épargne, M. Tremblay pourra profiter un peu des nouvelles mesures budgétaires. Par l'achat d'une maison neuve ou de meubles, notamment, ou par l'achat d'actions. Sinon, il n'y a pas grand-chose pour

lui, comme pour beaucoup d'autres contribuables, dans ce budget.

SAQ: nouvelle augmentation des prix

MONTREAL (PC) — La Société des alcools du Québec a annoncé, hier, une nouvelle hausse des prix des spiritueux et des vins qu'elle distribue, à l'exception des vins français qui coûteront un peu moins cher.

A compter de lundi, la plupart des spiritueux et des vins seront augmentés de 10 à 40 cents chacun.

LALONDE (Suite de la première page)

Tout compte fait, le budget Lalonde soulagera de presque \$2 milliards le fardeau fiscal des entreprises au cours de l'exercice financier 1983-1984 et favorisera la réalisation de projets d'investissement qu'avait stoppés la sévère récession économique qu'a connue le Canada, depuis 1981.

Premier bénéficiaire des mesures fiscales dévoilées hier par le ministre Lalonde, le secteur privé pourra compter sur l'introduction d'un crédit d'impôt à l'investissement de \$1,3 milliard, sur des crédits remboursables de \$400 millions pour la relance des investissements et sur des fonds spéciaux de relance des investissements et des exportations (\$80 millions).

En moussant ainsi la reprise des dépenses d'immobilisation au Canada, M. Lalonde espère que s'ensuivra la création de milliers d'emplois. Et ce, pour que le taux de chômage retombe à 11,4 pour 100 en 1984, après avoir atteint le plafond de 12,4 pour 100 cette année.

Particuliers oubliés

Si les entreprises peuvent épargner jusqu'à \$2 milliards d'impôt en 1983-1984, les contribuables canadiens tireront peu d'avantages du budget Lalonde. Au total, les 10 millions de citoyens canadiens qui produiront au cours des deux prochaines années une déclaration des revenus, devront acquitter une note accrue de \$380 millions. De plus, si l'on considère que le "prélèvement spécial de canadianisation de l'industrie pétrolière" se poursuivra, la facture atteindra presque \$2 milliards, soit l'équivalent des allègements fiscaux consentis aux entreprises.

C'est ainsi que, d'ici 1984, les particuliers verront disparaître la déduction de \$100 pour dons de charité. Qu'ils perdront les trois quarts du dégrèvement d'impôt fédéral de \$200. Qu'ils ne bénéficieront plus de l'indexation an-

nuelle automatique sur le revenu familial "pour le crédit d'impôt pour enfants", ce qui constitue un précédent.

En outre, M. Lalonde a annoncé que la taxe de vente fédérale de 9 pour 100 passera à 10 pour 100 le 1er octobre 1984 afin de créer une "taxe spéciale de relance". Enfin, une nouvelle taxe de 6 pour 100 s'appliquera dès le 1er juillet 1983 aux ventes des services de communication: télé, radio, câble...

Soulagements
Par ailleurs, le contribuable pourra se consoler à la pensée que la déduction pour frais d'emploi se généralisera à \$500. Et que la déduction pour frais de garde d'enfants sera doublée de \$1,000 à \$2,000 par enfant, jusqu'à concurrence de \$8,000 par famille.

Le particulier pourra aussi profiter des avantages fiscaux du nouveau "régime de placements en titres indexés" (RPTI) qui exonérera d'impôt certains gains sur les actions de compagnies canadiennes. Enfin, au retour d'un voyage à l'étranger, le Canadien pourra ramener \$300 de biens en franchise, au lieu de \$150 comme actuellement.

Le particulier pourra aussi profiter des avantages fiscaux du nouveau "régime de placements en titres indexés" (RPTI) qui exonérera d'impôt certains gains sur les actions de compagnies canadiennes. Enfin, au retour d'un voyage à l'étranger, le Canadien pourra ramener \$300 de biens en franchise, au lieu de \$150 comme actuellement.

Plusieurs mesures plaisent à M. Létourneau, dont le nouveau régime de placements indexés et les \$2,2 milliards de dépenses publiques au niveau des infrastructures.

Par contre, M. Létourneau s'est

le mot du jour

Monopolisation

On peut accaparer quelque chose ou quelqu'un, mais il est impossible de "se les accaparer" parce que ce verbe transitif n'a pas de forme pronominale. On s'approprie, on s'arrogue, on s'empare, on s'attribue, on s'adjuge...

Pierre BELLEAU

GIROUX (Suite de la première page)

selon ce qu'a révélé récemment la station CFCF.

L'homme d'affaires a aussi dilué l'argument gouvernemental qui voudrait que la capacité de payer des syndicats ait été incertaine. A son avis, la SEBJ avait 100 pour 100 des chances de faire payer le syndicat québécois et 50 pour 100 le syndicat américain. M. Giroux s'appuyait sur le jugement rendu en février 1979 dans une poursuite intentée par la Reynolds contre la CSN et qui a obtenu un dédommagement de \$2,8 millions pour des dommages de \$5 millions aux installations de la compagnie.

M. Giroux, comme M. Boyd et d'autres administrateurs de la SEBJ, a indiqué avoir tout ignoré en 1979 du va-et-vient des procureurs des parties au bureau du premier ministre durant la préparation d'un texte d'entente hors cour, tout comme il n'a rien su d'une rencontre entre le PDG de la SEBJ, M. Claude Laliberté, et M. Jean-Roch Boivin, le 3 janvier, quand ce dernier a transmis une première fois la pensée du premier ministre sur cette question.

En fin de journée, l'ex-président du conseil, M. Lucien Saulnier, a entrepris d'expliquer, comme il l'avait fait dans une entrevue au SOLEIL, qu'un règlement hors cour était l'aboutissement normal recherché depuis plusieurs semaines même si les procès-verbaux du conseil sont discrets puisque le procès était en cours.

La poursuite en cour avait "une part de symbolique dès qu'elle fut engagée", a indiqué M. Saulnier et une admission de responsabilité était surtout désirée.

M. Saulnier a rappelé aux députés qu'il connaissait le pre-

mier ministre depuis 23 ans, son conseiller, M. Yves Gauthier, depuis 30 ans et M. Jean-Roch Boivin, le directeur du cabinet de M. Lévesque, depuis six ans. "J'affirme devant la commission que je n'ai reçu de pressions de qui que ce soit pour agir d'une façon ou de l'autre dans ce dossier", a dit M. Saulnier.

L'ex-président du conseil de la SEBJ était favorable au règlement hors cour accepté par ses collègues même s'il s'est abstenu de voter, selon son habitude dans ces circonstances, a-t-il tenu à indiquer. Le conseil devait choisir entre \$200,000 ou rien, soutient M. Saulnier.

Toujours selon M. Saulnier, il n'a pas été question au cours de la rencontre avec MM. Lévesque et Boivin, le 1er février 1979, du montant sur lequel devait porter l'entente hors cour avec les organisations syndicales impliquées dans le saccage de LG-2.

LA QUOTIDIENNE
(tirage de mardi)
8-0-7-6
Numéro Boni:
471749
Informations: 643-8990

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 8h00 à 13h00

REDACTION
647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 19h30
647-3233 à partir de 19h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

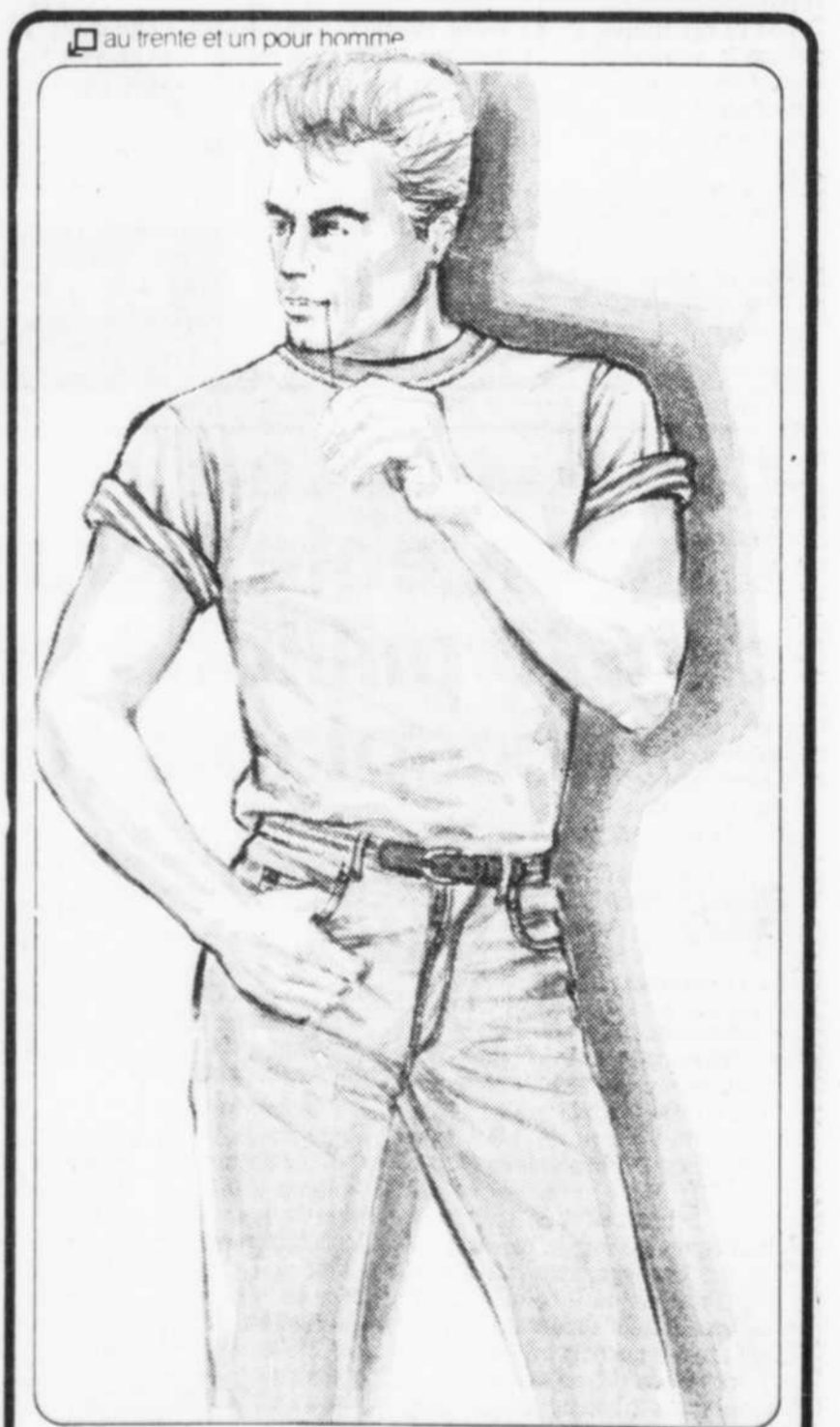
LE SOLEIL, fondé en 1898, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"



■ achat spécial
complets polyester/laine 179.⁹⁵

une confection simons de haute qualité... un tissu très résistant qui garde bien sa forme tout en étant léger et agréable à porter en toutes saisons. veston deux boutons avec ouverture médiane, poches à rabat, pantalon droit, tons unis de gris, marine, grège ou fines rayures en tons de beige ou marine. 36 à 46 incluant quelques modèles courts et longs dans la collection.

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



■ uni d'un côté, rayé de l'autre
le tee-shirt 2 dans 1

un concept fantastique pour l'été!... un grand tee-shirt rayé pour un jour de soleil, un grand tee-shirt uni le lendemain... coupe '83, le tee-shirt est très ample, coupé au carré avec encolure ronde, mélange 65% coton, 35% polyester. à porter les manches roulées. p.m.g. noir, bleu, turquoise ou rouge sur blanc. 22.00

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

Ecoute mobile trouvée à Ste-Foy: la SQ enquête

par Gaston-Marcel COMEAU

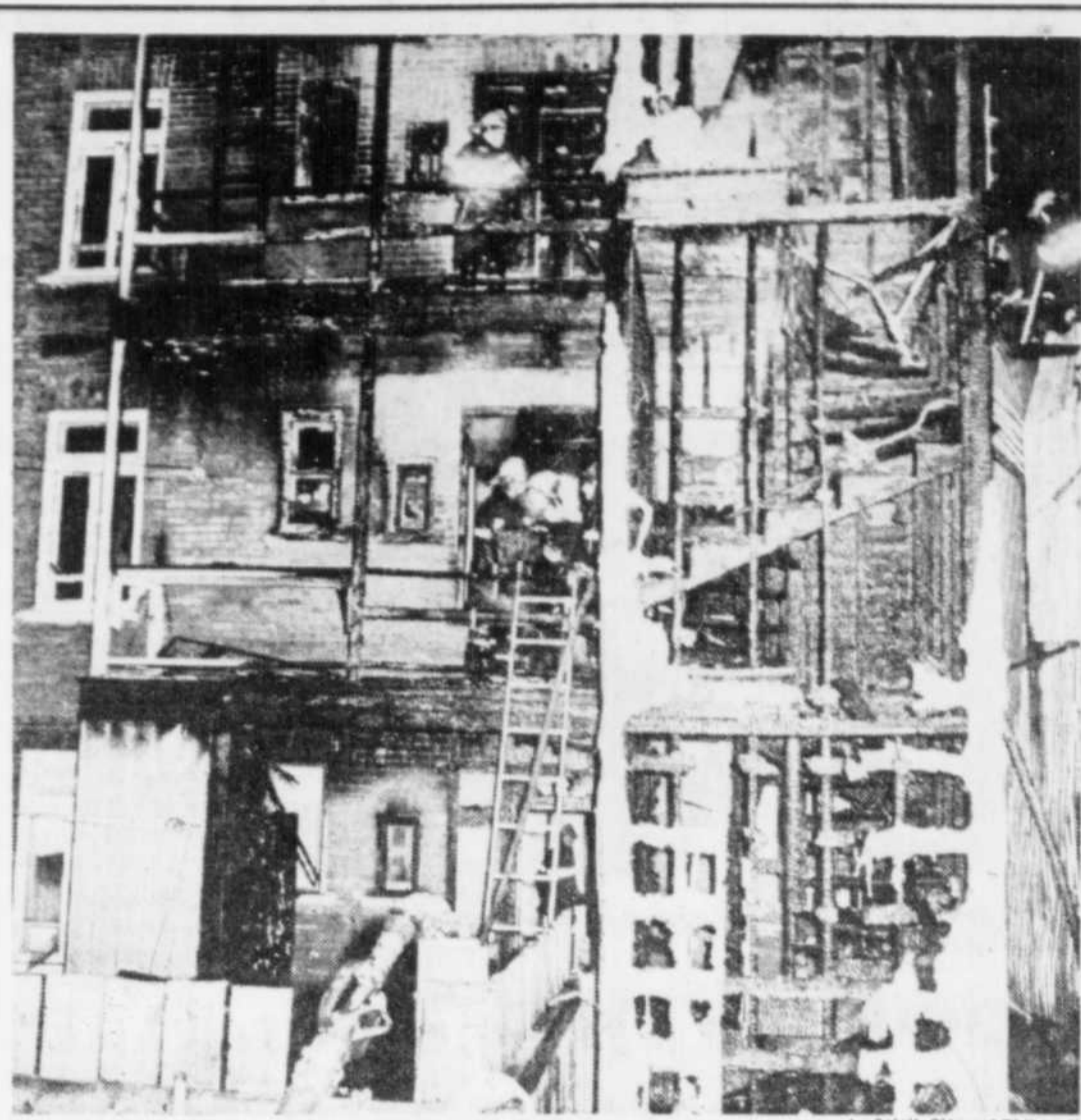
La Sûreté du Québec doit remettre aujourd'hui aux autorités municipales de Sainte-Foy, un rapport devant faire la lumière sur l'utilisation d'un appareil d'écoute, découvert récemment dans un camion du service des travaux publics de Sainte-Foy.

Des employés ont porté plainte à la sûreté municipale de Sainte-Foy qui a constaté la présence d'un appareil et l'a soumis à une expertise de la Sûreté du Québec. Il appert, selon la SQ, qu'il ne s'agit pas d'un "équipement électronique conçu spécialement pour effectuer de l'interception clandestine".

Le service d'information de la municipalité a confirmé que cet appareil avait été installé, à l'insu des occupants des véhicules, pour déceler l'origine du brouillage des ondes radio-phoniques, rapporté depuis un an, survenant au moment où des cadres cherchaient à communiquer par radio.

L'appareil en question pouvait enregistrer la conversation échangée par radio entre l'occupant du véhicule dans lequel il avait été installé et un autre véhicule, ou avec le poste principal, mais non les conversations que pouvaient s'échanger les occupants du véhicule.

On voulait identifier l'origine du brouillage. On ne l'a pas trouvé, a précisé le service d'information, mais le brouillage a cessé depuis quelques jours...



Cet incendie, rue des Franciscains, a nécessité trois alarmes.

Un pyromane rôde à la haute ville

par Michel TRUCHON

Les enquêteurs du Commissariat des incendies sont presque certains qu'un pyromane fait des siennes dans la haute ville depuis quelque temps. L'étude de 6 affaires d'incendies criminels survenus depuis le 18 février révèle en effet qu'ils seraient l'oeuvre du même individu.

"Il n'y a pas de doute, c'est le fait du même homme", a confié hier au SOLEIL l'enquêteur André Savard, précisant que la façon de procéder, les jours et les heures étaient trop précis pour écarter l'hypothèse qu'il s'agisse de l'oeuvre d'origines différentes.

La liste dressée par les spécialistes commence le 18 février, un vendredi soir, à 19h43. Les pompiers, répondant à 3 alarmes, avaient mis plusieurs heures à éteindre les flammes qui avaient été allumées dans un casier de remisage, derrière le 546 Père-Marquette.

Le 2 mars, un mercredi, à 19h43 également, une première alarme appelait les pompiers au 840 Père-Marquette où le feu faisait rage dans un garage.

Le 30 mars, un mercredi encore, à 20h49, autre incendie d'importance nécessitant 3 alarmes, au 461 de la rue des Franciscains. Le feu avait été allumé dans des pneus, dans un escalier du sous-sol.

Le 5 avril, un mardi soir, à 21h29, autre première alarme au 650 Père-Marquette où un garage de toile était en flammes.

Le 12 avril, autre mardi soir, à 20h30 cette fois, deuxième alarme au 1180 de la rue Brown où un garage était en feu.

Le 18 avril, enfin, lundi de cette semaine, à 21h19, autre deuxième alarme pour un incendie dans un garage au 885 de la rue Moncton.

Ces 6 incendies d'origine criminelle ont fait pour près d'un quart de million de dollars de dégâts.

Le "modus operandi" semble être le même. L'incendiaire n'utilise pas d'accélérateur, mais se sert des objets trouvés sur place ou de papier ou de carton.

"Il sait où il va et il sait ce qu'il fait", commente l'enquêteur André Savard, précisant que le Commissariat des incendies ne possède aucune description de suspect pour l'instant. Les voisins n'ont rien vu.

Cette série d'incendies criminels dans le quartier Montcalm n'a aucun lien avec les autres feux allumés ailleurs à Québec ces dernières semaines.

Les autres cas, de préciser André Savard, sont d'ailleurs presque tous réglés. Quelques enquêtes publiques ont déjà été tenues concernant ces incendies et d'autres sont à venir.

Labatt prône la modération

par Roger BELLEFEUILLE
(envoyé spécial du SOLEIL)

MONTREAL — Parallèlement à sa campagne de publicité moussant la vente de ses produits, la Brasserie Labatt Ltée amorce un programme destiné à promouvoir les vertus de la modération.

Les premiers messages destinés au public francophone d'abord sont apparus au petit écran, cette semaine, avec le concours des comédiens Jean Duceppe et Gilles Latulippe. Ces derniers rappellent qu'il n'y a pas de problème en soi à lever le coude, mais que c'est l'abus qui est dommageable.

Les grandes lignes de ce programme d'éducation populaire de Labatt ont été rendues publiques, hier, au cours d'une rencontre de presse dans la métropole.

Le président de cette brasserie, M. Pierre Desjardins, et le directeur des affaires publiques, M. Mario Bertrand, ont affirmé qu'il ne s'agit pas d'une astuce publicitaire, mais le résultat d'une prise de conscience corporative face aux problèmes et aux coûts sociaux engendrés par une consommation abusive.

Pour eux, la modération est devenue une préoccupation d'actualité dans une foule de secteurs de l'activité humaine, qu'il s'agisse de nutrition, de consommation, de conditionnement physique et d'alcool.

Depuis trois ans, Labatt applique une politique de non-promotion auprès des adolescents. La crainte étant le commencement de la sagesse, cette compagnie semble avoir carrément opté pour l'éducation populaire,



Le président de la brasserie Labatt, M. Pierre Desjardins.

plutôt que de devoir éventuellement faire face à des mesures gouvernementales coercitives à l'endroit des brasseries et distilleries qui ne pratiqueraient pas elles-mêmes la modération dans leur publicité.

Elle contribuera à la prochaine campagne de Sociétal sur les abus de l'alcool chez les jeunes adultes, campagne qui sera sur les ondes en mai.

Elle appuiera le Groupe de recherche et d'analyse en toxicomanie, le premier consortium du genre au Québec auquel collaborent des chercheurs de l'université de Montréal, de l'université du Québec à Montréal et de McGill. Elle parrainera en outre une série de conférences organisées par la Fondation Doremy, à compter de l'automne, dans le milieu scolaire secondaire et collégial.

Enfin, cette brasserie veut partager avec les PME sa propre expertise-maison concernant les employés aux prises avec un problème d'alcool. Le programme en vigueur qui s'appuie sur un suivi serré de la part d'infirmières auraient un taux de succès de 85 pour 100.

Manque de sérieux

Pour sa part, le pré-

sident Desjardins trouve que les recherches du ministère des Affaires sociales (MAS) sur la surconsommation d'alcool manquent de "sérieux et de rigueur". A son avis, c'est une approche simpliste que de vouloir bâtir une campagne de contre-publicité "discriminatoire" sur la seule donnée que 55 pour 100 des consommateurs optent pour la bière. Il a confié que l'industrie avait réussi à convaincre l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Denis LaSalle, de faire annuler une telle campagne il y a quelques années. Le message disait "Ne prend plus de ventre" et associait directement et uniquement M. Desjardins, la bière à l'embonpoint.

Enfin, le président de la Brasserie Labatt n'a pas voulu préciser l'importance de l'enveloppe budgétaire consacrée à ce programme de sensibilisation à la modération.

La Régie des permis adoucira son projet

par Roger BELLEFEUILLE

La Régie des permis d'alcool du Québec semble avoir mis de l'eau dans son vin concernant un projet de réglementation particulièrement sévère et restrictif sur la publicité des boissons alcoolisées. Ce projet rendu public par LE SOLEIL en février 1982 avait soulevé un tollé chez les trois grands brasseurs québécois que chez les firmes de publicité.

Joint par LE SOLEIL, hier, le président de la régie, M. Ghislain Laflamme, a salué avec enthousiasme l'initiative de la brasserie Labatt, souhaitant que l'ensemble de l'industrie de la bière emboîte le pas.

Il a précisé que le projet de règlement que son organisme entend présenter au gouvernement en juin ne pourra que confirmer une pratique nouvelle dans le milieu de

la publicité, dont Labatt est la première manifestation concrète.

La régie aurait d'ailleurs écarté le recours à des amendes pour rappeler à l'ordre les contrevenants. D'expliquer M. Laflamme, jusqu'ici les entreprises pouvaient passer outre à une opposition de l'organisme à un contenu publicitaire. Désormais, il serait interdit d'aller de l'avant en cas d'un refus de la régie.

En vertu du projet de réglementation, publicitaires et fabricants devront faire un meilleur dosage entre la promotion de leurs produits et une dimension éducative.

Selon M. Laflamme, les fabricants devront ainsi s'engager à donner "le mode d'emploi". Il a cependant la conviction que l'industrie adhère maintenant à cette philosophie et qu'un changement de mentalité est de beaucoup préférable à une approche coercitive.

Placements de la CUQ au Prêt hypothécaire

Impossible de dire s'il y aura perte (Pageau)

par Pierre-Paul NOREAU

Le dossier du Prêt hypothécaire est toujours devant les tribunaux et conséquemment il n'est pas question de répondre aux interrogations encore en suspens dans cette affaire. Par ailleurs, toute estimation des pertes de la Communauté urbaine de Québec est fautive à ce stade-ci du dossier. C'est en substance la

position qu'a tenue hier le président de la Communauté urbaine de Québec lorsqu'il a été interrogé sur le cas du Prêt hypothécaire, tant par des membres élus de son conseil, que par les journalistes.

La parution du bilan d'ouverture établi par l'administrateur Marc Sheedy et qui a conduit à l'estimation des pertes en intérêt pour la Communauté

urbaine de Québec de \$1,8 million, est loin de permettre d'affirmer qu'il s'agit là du point final au dossier pour l'organisme, a fait valoir M. Marcel Pageau. "Les pertes de la Communauté urbaine peuvent être moindres", a-t-il même avancé.

Préalablement à

tout propos sur ce sujet, le président de la CUQ avait lu une déclaration qui précisait que le débat judiciaire connaîtrait une étape déterminante le mardi 26 avril, lorsque la Cour suprême du Canada procédera à l'audition de deux requêtes pour permission d'en appeler du jugement de la cour

d'appel rendu le 14 janvier.

M. Pageau a déposé par la suite un document de mai 1980 rapportant les conclusions d'une enquête interne. Les conclusions d'alors faisaient état d'un malheureux relâchement administratif qui avait permis les placements dans deux institutions non admissibles pour

la CUQ, mais qui n'étaient par ailleurs pas le résultat de malversation de la part de qui que ce soit.

Certains représentants des municipalités qui ont investi par l'entremise de la CUQ dans le Prêt hypothécaire sont impatients de savoir s'il y

aura perte et si oui, de quel ordre de grandeur sera-t-elle.

Quant au maire de Loretteville, M. Jean-Marie Beaulieu, il désire faire trancher au plus tôt comment seront épongées les pertes. Sa résolution pour que la commission municipale tranche le dé-

bat n'a toutefois pas reçu d'appui.

Enfin, les conversations de corridor entre élus ou entre élus et journalistes démontrent très clairement que plusieurs maires et conseillers siégeant à la table de la

CUQ estiment que bien des questions en suspens auraient dû recevoir réponses depuis longtemps, n'ayant véritablement aucun rapport direct avec les procédures en cours devant les tribunaux.

APPRENEZ L'ANGLAIS EN ONTARIO

- ENSEIGNEMENT DYNAMIQUE AVEC EXCURSIONS TOURISTIQUES ET ACTIVITES CULTURELLES
- COURS INTENSIFS A TORONTO POUR JEUNES ET ADULTES — HEBERGEMENT EN FOYER ANGLOPHONE (frais déductibles de l'impôt)
- CAMP DE LANGUE "HOCKLEY VALLEY" POUR ENFANTS DE 8 ANS A 16 ANS (situé à 65 km au nord-ouest de Toronto)

The Language Workshop
RENSEIGNEZ-VOUS:
1255, YONGE STREET
TORONTO, ONTARIO M4T 1W6
TEL.: (416)968-1405

DISTRIBUTEURS DEMANDES

DIETE "HERBAL" 100% NATUREL
Malgré de 10 à 29 livres en un mois. Résultat garanti.

(Herballife) 872-1996

PHARMACIES

- Une pharmacie conventionnelle et clinique. Chiffre d'affaires 3/4 million. Profit net supérieur. Banque de Québec.
- Pharmacie conventionnelle de centre d'achats. Investissement à prix réduit. Bon chiffre d'affaires et bon potentiel. Beauce.

HOULE LEPINE & ASS.
Conseillers en administration
681-0531

EDIFICE BANQUE DE MONTREAL

ESPACE DE BUREAUX A LOUER
au coeur de la ville au 800, Place d'Youville
Locaux de 300 à 12.000 pi. ca.
"Clef en main" si désiré

S'adresser à:
Rosanne Côté 694-1923
Administratrice

EUROMART CORP. DU CANADA INC.

PLOMBERIE, CHAUFFAGE, ELECTRICITE

Pour tous vos travaux de construction et rénovation

- Estimation gratuite

NOUS INSTALLONS AUSSI LES SYSTEMES BI-ENERGIE

A. HOULE & FILS INC.
850, St-Vallier ouest, Québec G1N 4M5
683-1761

PLACE LAURIER

ESPACES DE BUREAUX A LOUER
TOUR CHAMPLAIN ET TOUR FRONTENAC
de 250 à 13.000 pi. ca.
Clef en main si désiré

S'adresser à:
DALE BROWN 514-879-1630 **DENIS DE ROSA 418-651-7085**

PROPRIETE DE ET GEREE PAR **MARATHON**
LA SOCIETE IMMOBILIERE MARATHON LIMITEE

LE MARCHE AUX PUCES

AU CARREFOUR JEAN-TALON
Charlesbourg

Du jeudi au dimanche inclus.
Jeudi, vendredi: 9h à 21h.
Samedi, dimanche: 9h à 17h.

Carrefour Jean-Talon
RUE JEAN-TALON
RUE DE LA PISCINE

RENDEZ-VOUS SUR PLACE
TEL.: 627-3729

LOCAL COMMERCIAL A LOUER

Local commercial de 1,100 pi. car. à 700\$ par mois, disponible au Village de l'Anse, complexe de 391 logements situé au 95, Dorchester sud.

Pour renseignements et location:
522-7126

EDIFICE PRICE

La Compagnie Price Ltée offre en location des espaces à bureaux d'une superficie de 3 000 pi. ca., situés au 6e étage de son édifice du 65, rue St-Anne, à Québec.

Les personnes intéressées doivent communiquer avec:

M. J. Watt
La Compagnie Price Ltée
65, rue St-Anne, C.P. 580
Québec, Qc G1R 4S1
(418) 692-3721 (poste 228)

BMR

PROJET DE CONSTRUCTION? PROJET DE RENOVATION?

Vos outils de succès: de bons matériaux, du bois en quantité, plus nos conseils!

BMR MATÉRIAUX LAURENTIDES INC.
1000, boul. du Lac, Lac-Beauport
849-7126

Séances de bronzage GRATUIT

3 essais UVB
valide jusqu'au 13 mai 83

Préparez votre peau pour l'été. Profitez au maximum du soleil lorsqu'il sera là... Ayez l'air en santé dès maintenant!

Une séance de 10 minutes dans l'astro-chambre UVA/UVB vous donne plus de bronzage que 30 minutes sur un lit solaire.

Entrain
Centre médico-sportif
PLACE BELLE COUR
658-7888

Bourassa saurait de quoi parler...

par Ghislaine RHEAULT

"Si jamais je retourne en politique, ce ne sera pas pour augmenter ma pension de député... Il y a actuellement des priorités au Québec: renaissance économique, concertation sociale, expression de l'identité du Québec dans l'ensemble canadien, rayonnement à l'étranger."

C'est en ces termes que M. Robert Bourassa a laissé filtrer hier les arguments qu'il pourrait éventuellement utiliser au cours de la campagne au leadership du Parti libéral du Québec. Invité par le Club de publicité de Québec pour traiter d'information et de communication gouvernementale, M. Bourassa a analysé les forces et faiblesses des slogans des campagnes électorales au cours des 25 dernières années. Il a critiqué l'intolérance que le Parti québécois a développé récemment à l'endroit de la presse québécoise.

De bonne grâce, quoique prudemment il s'est prêté aux questions des journalistes Bernard Cleary (Télé-Capitale), Claude Masson (LE SOLEIL), Michel St-Louis (Télémedia) qui ont tenté de lui tirer les vers du nez à propos de son avenir politique. Mme Anne-Marie Dussault de Radio-Canada animait le débat.

— Quel slogan utiliserait-il au cours d'une campagne électorale s'il était chef du PLQ?, a

demandé un participant? "Vous me demandez si j'actualiserais le slogan 100,000 emplois de 1970...", a-t-il répliqué, expliquant qu'il fallait tabler sur les slogans clairs qui exploitent les faiblesses de l'adversaire et la conjoncture.

Tout en tenant mordicus à réserver l'annonce de sa candidature, M. Bourassa ne laisse planer aucun doute sur ses intentions: "Je ne ferme pas la porte... Je n'ai pas peur des défis", a-t-il dit au cours d'une conférence de presse qui a suivi.

Il annoncera sa décision dès que la date du congrès sera connue. Il explique sa réserve par la volonté nette du PLQ de tenir une campagne au leadership courte, en raison des coûts et aussi des risques importants de division du parti qu'entraînerait une longue campagne. De plus, les règles qui régiront la campagne n'ont pas encore été édictées.

Dans l'intervalle, il explique sa présence à plusieurs tribunes publiques par sa volonté d'aider le parti "dans une position financière difficile" et par la nécessité d'entretenir le contact avec le public... ce qu'il avait négligé, confesse-t-il, au cours des deux dernières années de son régime entre 1974 et 1976.



M. Robert Bourassa: "Si je passe toutes les lois en revue, c'est sûr que j'ai commis des erreurs".

L'ex-premier ministre publierait les sondages faits par le gouvernement

par Ghislaine RHEAULT

Les sondages faits par le gouvernement à même les fonds publics devraient être accessibles à la population par le biais de la loi 65.

C'est l'avis exprimé par M. Robert Bourassa au cours d'un exposé fait hier devant le Club de publicité de Québec.

M. Bourassa a été soumis au "supplice" des questions de quatre journalistes et de participants sur ses attitudes face aux sondages, sur l'information en cassette et l'utilisation des fonds publics à des fins partisanes.

M. Bourassa plaide pour l'avenir: — le contact plus direct avec la population comme solution à l'information en conserve qui lui était reprochée durant ses années de pouvoir;

— la surveillance du contenu et des méthodes de sondage par le Conseil de presse en campagne électorale; il n'approuve pas la réglementation des sondages qui représenterait, dit-il, un risque pour la liberté d'information;

— la vigilance extrême des médias qui constituent des "contre-pouvoirs" nécessaires en raison du déclin du régime parlementaire qui donne à l'exécutif des pouvoirs énormes.

Sondages

M. Bourassa se défend d'avoir gouverné par sondages. Il met en garde contre la manipulation facile qui peut en découler. Il dit s'étonner que les médias aient accordé crédit au récent sondage de la CEQ qui mettait à l'épreuve un procédé connu de manipulation de l'opinion. Si les sondages exercent assurément une influence, il affirme néanmoins que sa croyance en leurs effets est tempérée par "l'exceptionnelle volatilité de l'opinion au Québec".

Il réprovoque encore l'inflation des budgets publicitaires du gouvernement au cours des dernières années: "Si ces budgets ne créent pas d'emplois, s'ils ne sont pas productifs, il faut les couper. Si on dépense plus pour un meilleur contrôle de l'opinion, la vigilance des médias est indispensable.

Autocritique

Piqué par une remarque du journaliste Bernard Cleary voulant qu'il ne l'ait jamais entendu en 12 ans admettre une erreur, M. Bourassa a fait son autocritique: il a peut-être commis une erreur en annonçant le projet de la Baie James en 1971 à un parterre de partisans au Colisée de Québec plutôt qu'à l'Assemblée nationale; il ajoute qu'entre 1974 et 1976, il a négligé le contact avec la population. "Si je passe toutes les lois en revue, dit-il, c'est sûr que j'ai commis des erreurs. Si j'ai été battu, c'est que j'ai commis des erreurs".

Plusieurs flèches pour les syndicats Roger D. Landry condamne l'Etat, "pieuvre anonyme"



M. Roger Landry ne se lance pas "pour le moment" dans la course au leadership du Parti libéral...

MONTREAL (d'après PC) — Le président et éditeur du quotidien La Presse, M. Roger D. Landry, s'est lancé hier dans une envolée contre l'interventionnisme de l'Etat, cette "pieuvre anonyme, amorphe, omniprésente et étouffante" qui gêne le dynamisme de l'entreprise privée québécoise.

Devant un auditoire bondé composé d'hommes et de femmes d'affaires de la Chambre de commerce du dis-

trict de Montréal, M. Landry y est allé de plusieurs flèches à l'endroit des syndicats du secteur public, qui ont fait preuve de "débordement de militantisme" et entraîné dans la valse le secteur privé. "L'Etat a fait preuve d'un incroyable laxisme envers ses employés et les résultats ont été imposés aux entreprises privées syndiquées."

"Ce n'est pas de programmes d'aide que les entrepreneurs devraient avoir besoin; ils ont besoin qu'on leur fiche la paix", s'est-il exclamé, avant d'être interrompu par les applaudissements.

Leadership libéral

M. Landry, n'entend pas se lancer "pour le moment" dans la course au leadership du Parti libéral du Québec, a-t-il en outre soutenu.

"Je vais attendre de voir ce qui se passe au Québec et attendre que tout soit annoncé", a-t-il lancé.

Pressé d'explicitier ses intentions po-

litiques, il a laissé tomber: "Il y a trois personnes présentement qui ont annoncé, ou tout comme annoncé qu'elles allaient être candidates. Robert Bourassa fait campagne depuis très longtemps. L'autre que je vais suivre de près et qui apporte une dimension nouvelle, c'est Raymond Gagneau, dont les vues s'approchent plus des miennes et qui doit donner sa réponse dans quelques semaines."

Il rappelle qu'il n'est pas question qu'il abandonne la direction du quotidien montréalais, car "ça prendrait vraiment un trou magistral pour que je quitte".

Différence PQ et PLQ

M. Landry y est allé de quelques reproches à l'endroit du Parti li-

béral, dont les aspirations et vues ne lui paraissent pas claires. "Faudrait qu'on nous informe de la différence qui existe entre le Parti québécois et le Parti libéral. Indiquez-moi quelqu'un la différence entre les deux, si on exclut la position constitutionnelle", a-t-il clamé en interview.

M. Landry pose toutefois une discrète nuance à sa position: il ne faudrait pas conclure de ses propos qu'il soutient Raymond Gagneau. "Supporter Raymond Gagneau, je n'aimerais pas dire ça, jusqu'à ce qu'il soit candidat. Je supporterai celui qui nous dira ce qu'il entend faire. Si je vois une continuité de la situation qu'on vit maintenant, je me poserais sérieusement la question."

norman

SPECIALIAUX

MANTEAU

A gauche:

Imperméable signé "Utex" en coton et polyester, de coupe ajustée, avec collet transformable et liséré de couleur contrastante. Ecrû ou café, de 5 à 15.

rég. 75.00

un par client

Spécial

49⁹⁸

A droite:

Imperméable signé "Utex" en coton et polyester, de ligne ample, avec grand col formant revers, de couleur contrastante. Gris/gingembre, taupe/écrû, de 6 à 18.

rég. 80.00

un par client

Spécial

49⁹⁸

"Crédit accepté"



à nos quatre magasins

SPECIALIAUX

\$850

Fabriqué de mélamine de couleur blanche, beige, champagne ou grise et entièrement assemblé en usine, cet ensemble pour chambre à coucher vous est livré et installé sans frais (pour la région de Québec).

Prix régulier: \$1.195
L'ensemble tel qu'illustré \$850
Matelas en sus: \$235
Tiroirs sous le lit en sus: \$52 chacun

Réservez dès maintenant, cette offre se termine le 30 avril 1983.
Délai de fabrication: de 3 à 6 semaines

Heures d'ouverture:
Du lundi au mercredi, de 8h à 17h30
Jeudi et vendredi, de 8h à 21h
Samedi, de 10h à 17h

SOLO Intersection boul. Hamel et boul. Henri IV
871-4842

Ayez fière allure cet été...
Profitez de la fièvre du printemps maintenant.

faites

contre-poids..

Jouez gagnants

Et perdez jusqu'à 25 livres avant l'été. C'est efficace et agréable. Vous obtiendrez: Vigueur • énergie

- bonne humeur et serez plein d'Entrain

Choisissez votre option

- A- Contre-poids alimentaire seulement
- B- Contre-poids + Exercices alimentaire à domicile
- C- Contre-poids + Exercices alimentaire Entrain avec les nouveaux «Lifecycle»

Partez du bon pied
Et obtenez une paire d'espadrilles gratuite en vous inscrivant avant le 13 mai 1983

Entrain Centre Médico-Sportif
Place Belle-Cour
658-7888

Poursuites contre des grévistes du Front commun

Le juge décidera si Bédard doit témoigner

(D'après PC) — Le juge Yvon Sirois, de la cour des sessions de la paix, aura à se prononcer aujourd'hui sur une demande des procureurs du Front commun qui entendent faire témoigner le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, dans quatre causes type dont l'audition a débuté hier au palais de justice de Québec.

Les accusés dans ces causes sont deux enseignants, un membre du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec et un employé de l'État membre d'un syndicat affilié à la CSN qui sont accusés d'avoir participé à une grève illégale à la fin de janvier.

Les procureurs du Front commun se proposent également de citer comme témoins le sous-ministre de la Justice, M. Daniel Jacoby, le directeur des

affaires pénales au ministère de la Justice, M. Rosaire Vallière, son adjoint, M. Yvon Houle, de même que deux juges de paix qui ont signé les plaintes déposées contre les syndiqués du secteur public.

Les procureurs du gouvernement ont annoncé leur intention de soumettre des arguments en droit pour s'opposer à cette demande.

Après avoir invoqué l'argument de l'inconstitutionnalité des loi 70 et 105 dans les deux premières causes du même genre, le Front commun conteste maintenant la juridiction de la cour des sessions de la paix pour disposer de ces plaintes et la façon dont les dénonciations ont été faites.

Par la voix de l'un de ses procureurs, Me Charles Schmidt, la défense s'est appliquée hier à démontrer que

la juridiction en cette matière appartient exclusivement au tribunal du travail.

Me Schmidt a principalement soutenu que le législateur n'avait pas atteint le but

recherché dans la formulation de l'article 24 de la loi 111 qui visait à transférer ces causes du tribunal du travail à la cour des sessions de la paix.

Cet article stipule

"qu'une poursuite pénale intentée par le procureur général entre le 25 janvier et le 17 février 1983 devant le tribunal du travail...est continuée et instruite devant un juge de paix

et décidée par lui conformément à l'article 3 de la loi sur les poursuites sommaires". Selon Me Schmidt, le procureur général n'a pas respecté les dispositions de cet ar-

ticle puisque le tribunal du travail n'a jamais été saisi de ces plaintes.

La défense a également allégué que l'article 24 ne pouvait s'appliquer aux deux

accusés qui ne sont pas des enseignants puisque la loi 111 ne visait que cette dernière catégorie de syndiqués.

En outre, la plainte contre l'un d'eux a été

signifiée le 4 mars alors que l'article 24 ne couvre que la période du 25 janvier au 17 février.

L'audition des quatre causes se poursuit aujourd'hui.

POISSONNERIE QUEBEC INC.

HOMARDS VIVANTS
Gardés dans notre vivier géant **575\$ 1267\$**
lb kg

SAUMON FUMÉ 990\$ 2182\$ lb kg	CUISSES DE GRENOUILLES 390\$ 860\$ lb kg
CREVETTES FRAICHES du Golfe 270\$ 595\$ lb kg	PETONCLES Frais ou congelés 740\$ 1631\$ lb kg

PRIX DE GROS DIRECTEMENT DE L'ENTREPÔT
158, rue de l'Espinau, Québec, tél.: 529-2561
ASSORTIMENT COMPLET DE POISSONS ET DE FRUITS DE MER
(Face au parc Cartier-Brébeuf)

355, Marie-de-l'Incarnation Québec - 681-6054
Mise de côté acceptée. Stationnement à côté du magasin

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRÈRES INC.

Mobilier de chambre en teck, très recherché pour son grain particulier

(Modèle similaire à la photo)

589\$
Sofa et fauteuil

739\$ Matelas en sus

AMEUBLEMENT COMPLET
Salon, cuisine et ce mobilier de chambre: **1 995\$**

DES RABAIS A TOUT ROMPRE!

Liste des enseignants: nouvel échec de la CECM

MONTREAL (d'après PC) — La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a essuyé un nouvel échec, hier, cette fois devant la cour d'appel du Québec dans sa tentative d'empêcher le mandataire du ministère de l'Éducation, M. Jean-Marie Saint-Jacques, d'enquêter sur son administration et son fonctionnement, du moins pour quelque temps.

Le juge Marc Beaugrand n'a mis que quelques minutes pour rejeter la demande de sursis que lui formulait la CECM pour la tenue de l'enquête et ce, tant et aussi longtemps que la cour d'appel ne se serait pas prononcée sur la légalité du mandat confié à M. Saint-Jacques.

Ce nouvel échec pourrait maintenant amener la CECM à fournir au gouvernement la liste des enseignants qui ont participé aux grèves de janvier et février en vue de protester contre la loi 111. Le ministère de l'Éducation tient absolument à obtenir cette liste afin de déterminer les montants à être retranchés des subventions auxquelles l'organisme scolaire a droit.

Le président de la CECM, M. Luc Larivée, estime qu'on ne peut pas aller plus loin pour empêcher l'enquêteur du ministère de l'Éducation d'exécuter son mandat.

La médiation est rompue entre T.-N. et les profs

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (d'après PC) — La médiation est rompue entre le gouvernement de Terre-Neuve, les commissions scolaires et les 7.600 enseignants de la province, a déclaré hier le premier ministre Brian Peckford.

Les parties s'étaient réunies séparément à quelques reprises, au cours des derniers jours, avec le sous-ministre du Travail, M. Ted Blanchard, qui agissait comme médiateur.

Entre-temps, 150.000 élèves sont privés de cours depuis le 12 avril, le gouvernement

ayant ordonné la fermeture des écoles pour contrer les moyens de pression adoptés par les enseignants. Des 650 écoles de la province, 60 demeurent toutefois ouvertes.

Epicierie du Coin Entr.
SPECIALITES CHINOISES et ORIENTALES
1304, Ozanam
Limoulu, Québec
fermé le lundi
523-7903

LES LOISIRS BIEN AIGUILLÉS

SEULEMENT QUELQUES HEURES DE VOTRE TEMPS ET 15\$ POUR DEVENIR UNE EXPERTE! ENCORE QUELQUES PLACES DISPONIBLES AU COURS ORGANISÉ PAR

PINGOUIN
GALERIES DE LA CAPITALE
627-2623

À la poursuite d'une grande bouffe à petit prix!

<p>LA BOUCHÉE DOUBLE téléphone: 651-7954 C'est ici que les connaisseurs font provision de café Mélange maison: 8,25\$ /kg 3,75\$/lb Sumatra Altura Mandheling: 9,44\$ /kg 4,29\$/lb Ouvert tous les soirs jusqu'à 23 h., entrée des Quatre-Bourgeois</p>	<p>Cuisine Chinoise téléphone: 681-8938 À la fois épicerie et restaurant, la Cuisine Chinoise propose les produits orientaux qu'il vous faut pour réaliser d'authentiques délices vietnamiens ou chinois. Vous pouvez aussi déguster sur place nos plats cuisinés à mini prix.</p>	<p>Épicerie des Halles téléphone: 653-0450 Tout pour compléter votre extra bouffe! BIERE ET VIN ouvert tous les soirs jusqu'à 23 h. entrée Du Vallon</p>	<p>Potager Côté téléphone: 659-6666 Avec le beau temps, nous arrive une extra variété de fruits et légumes du monde entier. Cette semaine: MANGUES D'HAÏTI: 89¢ l'unité (grosneur 12)</p>
---	---	--	--

LES HALLES DE SAINTE-FOY
OUVERT MÊME LE DIMANCHE • ANGLE DU VALLON ET QUATRE-BOURGEOIS
L'EXTRA-MARCHÉ: 14 marchands proprios spécialisés

SEMAINE du BEBE

20%
DE RABAIS

sur tous les vêtements de bébé de 0 à 30 mois,
du 20 au 23 avril inclusivement

Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence".

CLEMENT L TÉE
PLACE STE-FOY 653-9363
Les galeries de la capitale 627-3472

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Les marchés aux puces

Charlesbourg écarte un projet de règlement

par Marcel COLLARD

Avec la prolifération de véritables "professionnels des marchés aux puces", ce genre de commerce destiné originalement aux vendeurs d'occasion désireux de se départir de certains biens, doit contrevenir à plusieurs règlements provinciaux.

Aussi, le conseil municipal de Charlesbourg croit qu'il appartient aux ministères du Revenu et à celui de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, de prendre leurs responsabilités. On soulèvera le débat, la semaine prochaine, lors du congrès de l'Union des municipalités du Québec.

A sa réunion, le conseil devait adopter un règlement imposant l'obligation aux "marchands d'effets d'occasion, de bric-à-brac ou vendeur" d'obtenir un permis annuel de \$50, limitant le commerce à l'endroit précisé sur le permis, interdisant de vendre des effets autres que ceux permis et ordonnant à tout marchand de tenir un registre de ses transactions.

Le projet de règlement a cependant été écarté puisque, selon les explications du maire Pierre Bernier, on se trouvait à pénaliser les véritables vendeurs d'occasion et à favoriser les "professionnels des marchés aux puces". Cependant, il s'est demandé quelles étaient les limites de la compétence des municipalités dans ce domaine, même si 80 pour 100 des articles offerts étaient des marchandises neuves. Pour le conseiller Marcel Dion, cette situation est injuste pour les

marchands qui sont astreints à nombre d'obligations, comme par exemple la nécessité de payer une taxe d'affaire, de percevoir la taxe de vente ou l'obligation de fermer

leurs portes le dimanche.

Les conseillers doivent étudier une nouvelle proposition de règlement au cours de la prochaine réunion.

Oeuvres d'étudiants exposées

Du 22 au 24 avril, les étudiants en arts plastiques du campus Notre-Dame-de-Foy de Cap-Rouge présentent au public les travaux et oeuvres qu'ils ont réalisés en cours d'année.

Cette exposition annuelle se

tient cette année durant la semaine du Salon du livre de Québec à l'étage des boutiques de Place Québec. On pourra admirer quelque 125 oeuvres et travaux appliquant les techniques de dessin, gravure, sérigraphie, pictural et spatial.

Gala-bénéfice pour l'aide aux enfants exceptionnels

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — L'Association pour l'aide aux enfants exceptionnels de la Rive-Sud a mis sur pied une équipe de 400 travailleurs bénévoles pour la tenue d'un gala-bénéfice devant avoir lieu les 22 et 23 avril et dont l'objectif est d'amasser \$50,000 dans l'ensemble de l'agglomération de Québec.

Le président de l'association, M. Jean-Paul Leblond, ainsi que le président de la campagne de financement, M. Vincent Plante, ont déclaré, à l'occasion d'une conférence d'information, qu'ils étaient

très confiants d'obtenir à nouveau un très grand appui du public; d'abord parce qu'ils connaissent la générosité habituelle de la population et aussi en raison de l'ampleur de l'organisation qui est mise en place.

La participation du poste radiophonique CFLS et de Télécâble Vidéotron, ajoutée au travail des sollicitateurs bénévoles, rassure également le président honoraire de la campagne, M. Jean-Marie Ouellet, président de la Fédération de Québec des Caisse populaires Desjardins. M. Ouellet s'est dit impressionné par ce qu'il a vu dans l'atelier que l'association maintient, sans subvention, pour le bénéfice de personnes handicapées.

Le président exécutif Vincent Plante a signalé que tout était déjà mis en oeuvre pour attirer l'attention du public, les 22 et 23 avril. Par exemple, une vingtaine d'artistes sont attendus sur les lieux du gala, soit au centre commercial Les Galeries Chagnon, M. Plante a nommé Véronique Béliveau, Manuel Breault, Jeanne-Mance Cormier, La Belle et la Bête, Daniel Deschaine, Germain Gauthier, Les Lapière, Jacques Michel, Maurice Paquin, Claude Patry, Jean Robitaille, Martine St-Clair et plusieurs autres.

De nombreux comités ont aussi été mis en place, notamment pour l'ouverture d'une garderie, pour les



Le maire de Charlesbourg, M. Pierre Bernier, soutient qu'il faut des lois sur les marchés aux puces.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Aimer ses ennemis

Une étude sur le sujet "Comment aimer ceux qui nous haïssent" sera faite vendredi, à 19h45, au Café de Béthanie, dans le sous-sol de l'église Saint-Eugène, 224 rue Ducharme à Ville de Vanier.

Amicale

L'Amicale des anciennes élèves de l'école secondaire Marie-de-l'Incarnation tiendra une réunion de retrouvailles des étudiantes de 1960-1961, le 1er mai de 13h à 17h, au 135 de la 80e Rue est à Charlesbourg. Pour détails, joindre Francine Poulin-Ouellet à 522-7996.

Collecte de sang

La ville de Québec tiendra une collecte de sang à la centrale de police du parc Victoria (salle du gymnase), demain de 9h30 à 11h30 et de 13h à 16h. Pour détails, joindre Michèle de Bellefeuille à 687-5062 ou Arthur Cardinal à 694-6258.

Communications

Le service étudiant en relations publiques de l'université Laval organise un dîner-causerie pour le 26 avril au Hilton International Québec. M. Jean-François Bertrand, ministre des Communications du Québec, traitera de l'évolution générale des communications au Québec. Pour détails, composez 656-5040. La vente des cartes se fera jusqu'à demain soir.

Couples de jumeaux

Le laboratoire des sciences de l'activité physique du PEPS de l'université Laval est à la recherche de couples de jumeaux identiques de sexe masculin, entre 18 et 30 ans, pour participer à un projet de recherche portant sur la graisse corporelle. Pour détails, joindre Yvan d'Amours à 656-7330.

Expo-loisir

La population de Charlesbourg est invitée à participer à l'Expo-loisir 1983 qui se déroulera du 21 au 24 avril à l'aréna POC, 1050 chemin Château-Bigot, aux heures d'ouverture suivantes: demain de 19h à 22h, vendredi de 13h à 22h, samedi de 10h à 17h et dimanche de 10h à 16h30.

Familles Thiffault

Les descendants de Jacques Thiffault et de Marie-Anne Lescuyer,

mariés à Batiscan en 1687, sont invités à une fête champêtre qui aura lieu le 11 juin à Saint-Tite, circonscription de Lavolette. Pour aider au rapatriement des descendants, joindre Fernande Thiffault-Ouellet à 653-9535.

Marche-o-thon

Les élèves de 6e année de l'école Guillaume-Mathieu, classe de Benoît Robitaille, participeront à un marche-o-thon, demain après-midi, dans le but d'amasser des fonds pour un voyage de quatre jours à Ottawa du 14 au 17 juin.

Mères demandées

Le groupe Les Relevailles recherche des mères qui désirent apporter un soutien moral à des femmes connaissant des difficultés à bien vivre leur maternité. Les intéressées doivent composer 527-2575.

Prix du Québec

Le ministère des Affaires culturelles invite le public qui s'intéresse aux arts et aux sciences à proposer des candidats pour les Prix du Québec 1983. La période de mise en candidature se terminera le 30 avril à minuit. Pour détails et inscriptions, composez 643-8900.

Scénarisation

Le Regroupement pour le cinéma super 8 de Québec tiendra les 22, 23 et 24 avril un atelier de scénarisation pour le cinéma à l'Office national du film, 2 Place Québec. Pour détails, composez 647-2318.

Travailleurs sociaux

La Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec tiendra une réunion demain, à 19h30, au Château Bonne-Entente. Le sujet d'étude portera sur l'avenir de la CPTSQ.

Perfectionnement

Le dîner-perfectionnement de la Chambre de commerce de Lévis, demain à 11h, sera marqué par une causerie de M. Pierre Michaud, directeur des assurances des entreprises au groupe Desjardins. Pour réservation, composez 833-2114. La réunion aura lieu au restaurant La Flambée.

Entrain
CENTRE MÉDICO-SPORTIF

physiothérapie
générale et sportive

Consultations médicales

N'attendez pas les complications, ayez des soins adéquats, rendez-vous sans délais.

c'est votre santé! Place Belle-Cour 658-7888

VITE! FONCEZ CHEZ TRANS-CANADA!

Ce sont les 6 jours adidas®

Du lundi 18 au samedi 23 avril*, c'est le temps de passer à l'action!




Le fameux modèle ROM est au bas prix incroyable de

21,99\$

Un rabais de 8\$ sur notre prix courant!

Faites vite!
6 jours seulement,
du 18 au 23 avril* dans les 85
magasins Trans-Canada du Québec

Tous les souliers Adidas en magasin sont aussi en solde! Entre autres...

Modèle	No	Confection	Prix "6 jours"	Rabais de...
 SUMMIT (hommes, 6 à 11)	6160	NYLON BLEU	21,99\$	5\$
 NANCY (dames, 6 à 9)	6650	NYLON BLEU	21,99\$	5\$
 TOBACCO (hommes, 6 à 11)	6106	SUÈDE BRUN	29,99\$	7\$
	6161	SUÈDE BLEU		

(No 6143/6243, pointures 3.5 à 11)

*ou jusqu'à épuisement des stocks.



TRANS-CANADA
SAIT TOUJOURS CHAUSSER CHACUN

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

La CUQ présente un surplus budgétaire de \$1.1 million

par Pierre-Paul NOREAU

A l'issue du dernier exercice financier, la Communauté urbaine de Québec (CUQ) a conservé un excédent des revenus sur les dépenses de \$1.1 million.

Cette nouvelle a été communiquée aux membres du conseil de l'organisme lors de leur réunion d'hier lorsqu'étaient présentés pour adoption les états financiers 1982.

La situation s'explique par une arrivée de revenus non prévus (effet des taux d'intérêt sur placements) de \$100,000 et par des dépenses inférieures aux prévisions du budget pour près de \$1 million.

Effectivement l'examen de tous les postes budgétaires de dépenses reliés aux différents services de la CUQ démontre que les résultats ont, dans tous les cas, été moins élevés que ce qui avait été inscrit dans les estimations budgétaires. La seule exception notable se situe dans les frais de financement qui dépassent les prévisions de \$30,000 (l'aménagement du territoire a eu besoin de \$7,000 de plus sur un budget global de \$200,000).

Le centre de disposition des ordures présente le bilan le plus impressionnant avec une dépense moindre de \$340,000 par rapport à ce qui avait été

accordé lors du budget. Les autres cas les plus frappants sont le parc industriel métropolitain de Québec qui a coûté \$198,000 de moins, l'administration générale avec \$167,000 en moins et le traitement des données où l'économie se chiffre à \$158,000.

Globalement, le \$1.1 million en trop représente un pourcentage de 2.45 sur le budget global de \$40 millions. Il sera affecté fort probablement au prochain budget de l'organisme supramunicipal, diminuant du même coup la

quote-part des municipalités membres.

Pour le président de la CUQ, M. Marcel Pageau, les économies sur les dépenses sont le fruit d'une gestion vigilante, conforme aux directives d'austérité budgétaire suivies par les municipalités. "L'augmentation des dépenses réelles en 1982, comparativement à l'année précédente, a été limitée à 9.98 pour 100 tandis que le taux annuel d'inflation s'est situé à 12.98 pour 100 dans la région de Québec en 1982", a conclu M. Pageau.

St-Augustin s'entend avec les Bocages du golf

par Gaston-Marcel COMEAU

La municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures a fait connaître, cette semaine, son intention de procéder à la municipalisation des îlots privés des Bocages du golf, le lundi 9 mai. Le même jour, la ville entendra une dernière fois les représentations des propriétaires concernés, au cours d'une assemblée de consultation qui se déroulera à la salle du conseil.

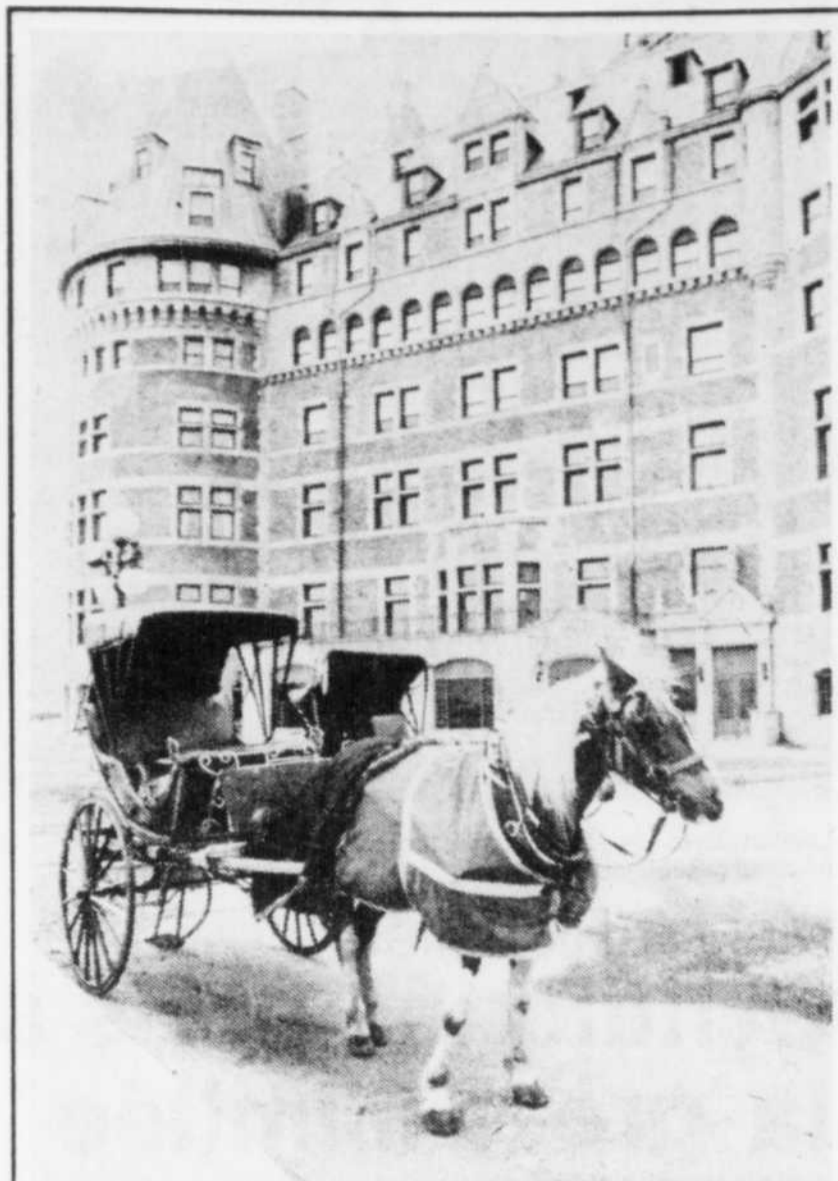
Les Bocages du golf sont un développement domiciliaire, construit sur le territoire de Saint-Augustin à la limite ouest de Cap-Rouge, dont les artères principales sont la propriété de la municipalité mais autour desquelles se greffent des rues privées en forme de clé et de fer à cheval. Chacune de ces rues regroupe 8 à 10 maisons.

Ces rues privées sont elles-mêmes subdivisées en terrains dont le titre de propriété

appartient aux différents propriétaires de maisons. C'est le cas également pour les systèmes d'aqueduc et d'égout. La propriété privée, telle que conçue aux Bocages du golf, rend très complexe la gestion de l'ensemble résidentiel.

Confrontés à des responsabilités trop lourdes, amplifiées par une carence de personnel, d'équipement et de pouvoirs, l'Association des propriétaires de ce "village dans la ville" réclamait depuis quelques années la municipalisation des îlots par la ville de Saint-Augustin. Elle menaçait même de se constituer en municipalité ou de demander l'annexion avec la ville voisine de Cap-Rouge.

Un comité conjoint, formé de huit représentants de la municipalité et de l'Association des propriétaires, il y a environ un an, avait été chargé d'établir l'impact financier et juridique de ce transfert de propriété.



Finie l'attente à l'ombre du Château...

C'était hier la dernière journée de présence des calèches en stationnement devant le Château Frontenac. Les pourparlers ont d'autre part déjà repris entre la ville et les principaux propriétaires de ces véhicules hippomobiles pour qu'on procède au plus tôt à la construction d'une écurie communautaire. Les autorités municipales ont toujours comme objectif prioritaire la démolition des écuries encore en opération dans les quartiers résidentiels.

Inscription aux loisirs à Québec

Le Service des loisirs et des parcs de la ville de Québec lance sa campagne d'inscription pour les activités de loisirs printemps-été 1983. Un cahier "ensoleillé" inséré dans le dernier numéro

de la Gazette de Québec (journal municipal) fournit la liste des différents programmes et activités à la disposition des citoyens de la capitale.

Un coup d'oeil vous permettra de déterminer rapidement les activités disponibles, la clientèle à laquelle elles s'adressent, l'endroit, le jour, l'heure, la durée et enfin, le lieu et les frais d'inscription. En plus des sports organisés, on y parle également de spectacles, de participation aux organismes de loisir, de pistes cyclables et de clubs d'élite.

bloqueraient rapidement, selon le maire Chagnon, si ces syndicats abandonnaient leur exigence d'une sécurité d'emploi absolue...

Lévis prête à négocier le contrat des policiers

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil
LEVIS — Le conseil de la ville de Lévis ne voit pas encore le bout du tunnel, en ce qui concerne le lock-out des 34 cols blancs, qui en est à sa treizième semaine, et il s'apprête quand même à négocier avec les policiers-pompiers municipaux, dont le contrat de travail est expiré depuis le 31 décembre.

Le comité patronal de négociation, qui a été constitué lundi soir, est formé du maire Vincent Chagnon, de l'agent de personnel Louis-Marie Frenette, de la greffière Elizabeth Renaud et du directeur du service de police François Magier.

Le syndicat des policiers-pompiers de Lévis a déposé sa demande la semaine dernière. C'est tout ce qui a été dévoilé, jusqu'à maintenant.

Ce qui n'empêche pas de nombreux observateurs d'entrevoir des négociations difficiles.

Les élus municipaux, qui sont aux prises avec des compressions budgétaires et qui ne s'entendent déjà pas avec les cols blancs en ce qui concerne notamment les salaires et la sécurité d'emploi, ont déclaré à qui voulait les

entendre, dans les mois passés, que les policiers avaient déjà bénéficié largement d'augmentations.

Le précédent contrat de travail des policiers de Lévis, comme c'était devenu la coutume, depuis bon nombre d'années, a été décidé par un conseil d'arbitrage. Et le conseil municipal n'a pas encore "digéré" l'augmentation de 25 pour 100 qu'il s'est vu contraint de payer: 16

pour 100, pour 1981, et 9 pour 100, en 1982, plus un ajustement basé sur l'indice d'augmentation du coût de la vie.

Le conseil municipal de Lévis se fait la main aux négociations. Il n'a pas le choix: le syndicat des cols blancs verra son contrat arriver à échéance le 31 décembre.

Les négociations sont actuellement rompues avec les cols blancs, mais elles dé-



MEMBRE DE L'APCHO

AU POTAGER

c'est l'été toute l'année!

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités




RAISIN (rouge)
EMPEREUR du Chili

1⁵² kg
.69 lb



OIGNONS
de l'Ontario
Cat. Canada No 1

227 kg
ou 5 lb **.59** le pqt



MANGUES
de Haïti
Gr. 32

ch. .89



PAMPLEMOUSSES SUCRES
de Floride
Blancs ou roses
Gr. 12

ch. .33

Tous ces prix spéciaux sont en vigueur à nos 3 magasins, du 20 au 26 avril inclusivement.

HALLES DE STE-FOY 2500, Quatre-Bourgeois coin Du Valon 659-6666	ANCIENNE-LORETTE 4216, boui. Hamel ouest 871-1717	NEUVILLE 356, route 138 876-2066
---	--	---

Présent Québec demain **jeudi 16h45**

Occupation: danseuse nue avec Pierre Trottier

à la radio **CB 980**

Sunbeam

OBTENEZ PLUS POUR VOTRE ARGENT EN SPECIAL POUR 3 JOURS SEULEMENT les 21, 22, 23 avril

BBQ AU PROPANE

seulement 258\$



SUN-1B

Grandeur idéale pour famille

Sunbeam BARBECUE AU GAZ DE LUXE

- Surface de cuisson de 462 po. ca. • 32,000 BTU
- Deux brûleurs à double commande
- Deux grilles au fini porcelaine
- Chauffe-plat chromé
- Allumage automatique
- Chauffe-plat latérale pliante
- Poignées en bois sur le couvercle
- Livré avec rochers volcaniques
- Garantie de 5 ans sur pièces en fonte

Pour aussi peu que 29⁹⁵

de plus, vous obtiendrez TOUT CECI:

- réservoir 20 lb
- rôtisserie électrique
- tablette latérale supplémentaire
- mitaine BBQ
- housse protectrice

SUR ACHAT D'UN SUN-1B

675, rue des Rocailles 627-5042

POINT DE VENTE DU FABRICANT

Sunbeam

Secrète du Québec

Ministère des Transports

CTCUQ

Sunbeam

1001, rue de la Capitale

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

- PROVIGO
- WOOLCO
- McINTYRE

INSÉRÉS DANS CETTE ÉDITION

LES RÉGIONS

Audience à Rimouski

Inquiétude sur les effets d'arrosages de phytocides

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Les questions posées hier soir à l'audience publique sur le projet d'arrosages de phytocides en milieu forestier ont fait ressortir une fois de plus la préoccupation, voire même l'inquiétude quant aux effets que ces arrosages pourraient avoir sur la santé des gens.

Ainsi, des questions qui étaient parfois beaucoup plus des commentaires, visaient à savoir si des études ont été faites sur la persistance de la dioxine dans le sol, après les arrosages. Les représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources invoquaient alors des études ou communications scientifiques faites principalement aux

Etats-Unis et dans d'autres pays, ainsi que certains travaux du Conseil national de la recherche scientifique, indiquant que la dégradation du 2-4-D et du 2-4-5-T est rapide, soit de trois à sept jours, lorsque déposés sur les plantes ou sur le sol en contact avec la lumière, mais qu'ils sont beaucoup plus persistants lorsqu'ils sont dans le sol. Le biologiste du ministère a cependant émis l'opinion qu'à ce moment-là, ils sont peu dangereux puisque les phytocides de type phénoxy sont peu solubles et ont donc peu de chances d'être transportés dans les cours d'eau, où de toute façon leur dégradation serait également assez rapide.

Les représentants du ministère ne contestent pas par ailleurs la très

grande toxicité de la dioxine, présente notamment dans le 2-4-5-T, mais en quantité inférieure aux normes sécuritaires, soit .01 partie par million. Ils soulignent cependant que la dioxine est également présente dans la nature, comme un sous-produit, par exemple, de la combustion du bois, et que ce ne serait donc pas s'en prendre au vrai coupable si on accusait le 2-4-5-T pour la présence de dioxine.

Avis de médecins

Invités à faire connaître leur opinion, les Drs Pierre Lajoie, conseiller médical à la direction de santé communautaire du ministère des Affaires sociales, et Jacques Normandeau, toxicologue, conseiller auprès du Bureau des audiences publiques, ont été beaucoup plus

circonspects quant aux effets de ces produits chimiques.

Ils ont souligné par exemple l'existence de certaines controverses quant aux méthodologies utilisées pour l'étude de ces substances, et font état d'autres recherches reliant les herbicides phénoxy à certaines formes de cancers.

Le Dr Normandeau précise d'ailleurs que l'on ignore encore tout de la mécanique toxique de ces substances et souligne d'autre part que chez l'humain le temps de latence pour le cancer, soit le temps écoulé entre la première exposition au produit et l'apparition de la maladie, peut varier entre 15 et 30 ans. A son avis, les études connues à ce sujet ne sont donc généralement pas crédibles, puisqu'elles portent souvent sur des délais trop courts.

Le Dr Normandeau a également signalé qu'une quantité de cinq dixièmes de partie de dioxine par milliard, soit l'équivalent d'une pincée de sel dans 10,200 tonnes de frites, avait provoqué une immunosuppression grave chez les souris, un facteur qu'il est également important de prendre en considération.

Disons enfin que c'est sans doute bien involontairement qu'un intervenant a déridé l'assistance, alors qu'il avait plutôt une solution à proposer que des questions à poser. Ce citoyen d'un certain âge a dit en effet qu'il s'engageait à installer six statues de la Vierge dans les forêts environnantes, et qu'avec les prières des prêtres et des personnes âgées, les arrosages ne seraient plus nécessaires. Il a quitté la salle en souhaitant à tous la paix du Christ et en exhibant une de ses madones en plâtre.

Le président du bureau d'audiences a précisé que l'audience se poursuivait ce soir, étant donné que les commissaires avaient encore des questions à poser au promoteur, et que d'autres citoyens pourront également intervenir s'ils le désirent.



Les employés du Manoir Richelieu ont accepté l'offre monétaire du nouveau gestionnaire.

Manoir Richelieu Syndiqués prêts à la grève illimitée

par Denis GAUTHIER

(collaboration spéciale)

POINTE-AU-PIC — Réunis en assemblée générale hier soir, les membres du Syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu (CSN) ont accepté à 93 pour 100 l'offre monétaire que leur a faite le nouveau gestionnaire de l'établissement, la famille Dufour, de l'île aux Coudres. En contrepartie, l'administrateur doit reconnaître l'accréditation syndicale et s'engager à appliquer les clauses normatives de la convention collective signée avec la société Delta des Gouverneurs.

Le 10 avril dernier, les syndiqués avaient refusé exactement la même offre dans une proportion de 70 pour 100. Depuis, le nouveau gestionnaire a déclaré ne pas se sentir lié au syndicat et il a fait paraître une offre générale d'em-

ploi. Les dirigeants syndicaux ont rejoint, hier après-midi, le procureur du gestionnaire qui leur a déclaré que la position de ses clients était définitive. Les syndiqués ont pour leur part adopté une deuxième résolution dans laquelle ils s'engagent à prendre tous les moyens nécessaires "jusqu'à la grève générale illimitée", pour faire respecter leurs droits.

"Il nous a fallu reculer pour maintenir notre unité, a expliqué M. Marius Ménard de la CSN, les travailleurs se sont toutefois dit prêts à se battre pour conserver leur syndicat." Le permanent a ajouté que l'offre de 6 pour 100 n'était pas scandaleuse, "qu'il y avait un problème de répartition", mentionne-t-il.

La position du syndicat devrait être soumise au gestionnaire dès aujourd'hui.

Entre Lauzon et Saint-Romuald

Québec a versé plus de \$6 millions pour élargir la route 132

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Le député Jean Garon a déclaré, hier, que le gouvernement du Québec a déjà engagé \$6.1 millions pour la réfection et l'élargissement à quatre voies de la route 132, en face de la Vieille Capitale.

M. Garon remettait alors au maire de la ville de Lévis un chèque au montant de \$109,280, représentant la dernière partie de la subvention octroyée à cette municipalité par le ministère des Transports. M. Vincent Chagnon a déclaré qu'une deuxième couche de revêtement bitumineux sera dé-

posée sur le tronçon de 1,200 pieds qui a été refait, en 1982, entre la rue Saint-Omer et la limite ouest de Lauzon.

Le député-ministre Jean Garon a félicité les dirigeants municipaux de Lévis pour l'initiative, en rappelant que cette ville s'est engagée la première, en 1974, dans la réfection de la 132. Le maire Chagnon en a profité pour souhaiter que la municipalité voisine, celle de Saint-David, accepte à son tour d'en faire autant.

Car, sur la rive sud de Québec, il n'y a plus que la ville de Saint-David, qui n'a pas encore conclu d'entente à ce sujet avec le mi-

nistère des Transports du Québec. Celle de Lauzon a déjà refait la moitié du tronçon de la 132 qui traverse son territoire et celle de Saint-Romuald vient de commencer l'exécution d'un plan triennal.

Le ministère des Transports octroie à ces deux dernières municipalités des subventions équivalant à 75 pour 100 des coûts. Lévis n'a pas eu cette chance, il n'a eu que 50 pour 100.

Les municipalités agissent comme maître-d'oeuvre, et elles doivent prendre à leur charge l'entretien de la route, devenue évidemment plus sécuritaire et plus conforme aux besoins de la circulation.

GRANDE OUVERTURE

mercredi le 27 avril à 9h



Carrefour Beauport

À la croisée des épargnes

Ne manquez pas
notre cahier spécial
qui paraîtra
dans ce journal
mardi
le 26 avril.

FAITS DIVERS

Aucun blessé Beauport: une maison explose

Il a fallu moins de trois quarts d'heure aux policiers-pompiers de Beauport pour maîtriser l'incendie d'une rare violence qui a suivi une explosion dans le sous-sol d'une maison de la 105e Rue est, à Montmorency. Sur la photo de gauche, le sergent Jean Rhéaume est parvenu à récupérer les papiers importants de ce locataire, mais le feu n'en avait pas laissé grand-chose.

par Michel TRUCHON

Une enquête est en cours pour déterminer la cause de l'explosion ayant entraîné un incendie qui a détruit une maison de la 105e Rue, dans le quartier Montmorency, à Beauport, hier après-midi.

La maison de deux étages et demi, abritant six logements occupés par une quinzaine de personnes, est considérée comme une perte totale. Les dégâts sont sommairement évalués à plus de \$60,000.

Il était environ 13h15 quand la déflagration s'est produite, dans la partie avant de la cave. La violence de l'explosion a été telle que les fenêtres ont été soufflées jusque de l'autre côté de la rue et que les murs de chaque côté ont été enfoncés.

Le feu s'est propagé très rapidement, à tel point que les premiers policiers-pompiers arrivés sur les lieux ont immédiatement demandé une alerte générale mobilisant une trentaine d'hommes et tout l'équipement disponible.

"C'était terrible à voir. Les flammes sortaient par les fenêtres et étaient poussées jusqu'au milieu de la rue", raconte un voisin.

Les quelques occupants de la maison ont eu le temps de fuir par l'arrière, sans parvenir à emporter quoi que ce soit. Personne n'a été blessé.

Les policiers-pompiers, dirigés par le directeur Emile Turgeon et par le directeur adjoint Normand Croteau, ont mis moins de 45 minutes à maîtriser l'incendie qui avait gagné les étages.

Un vent violent soufflant de l'est a compliqué leur tâche pendant un moment, poussant une dense fumée dans leur direction et attisant le feu.

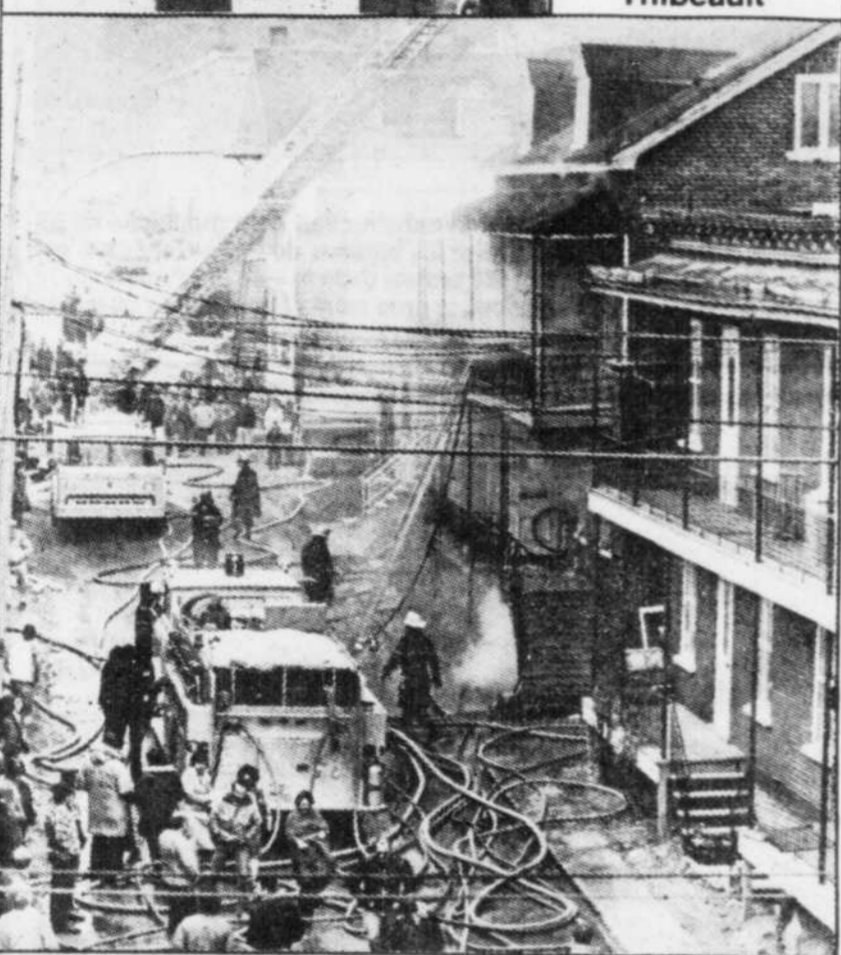
Les détectives Gérard Miller et Hugues Bernier ont commencé leurs recherches dès que l'incendie a été déclaré maîtrisé.

La première hypothèse voulait que ce soit la chaudière qui ait explosé, mais on a dû l'écartier en apprenant que la maison, portant les numéros 133, 135, 141 et 143, était chauffée à l'électricité.

La cause de l'incendie demeure suspecte et un chimiste du laboratoire de police scientifique de Montréal était attendu cet après-midi pour fouiller la cave où l'explosion s'est produite.



photos
Clément
Thibeault



Nautilus Aérobieque PLUS

Un conditionnement physique complet

Lifecycle

Une première à Québec au Club
Entrain



...Une nouvelle dimension au conditionnement aérobieque.

La recherche et le développement dans le conditionnement physique s'intensifient dans deux domaines en particulier: les exercices cardio-vasculaires et les ordinateurs. LIFECYCLE concerne les deux: il est le plus parfait complément au programme NAUTILUS.

UN PROGRAMME PERSONNALISÉ, EFFICACE ET SÉCURITAIRE...

- ÉVALUATION** de votre conditionnement physique avec remise d'un bilan (valeur de 35 \$ pour seulement 15 \$ — optionnelle)
- PRESCRIPTION** individuelle sur Nautilus et Lifecycle établit sur fiche d'entraînement
- RELAXATION** avec bains tourbillons, saunas et accès aux services de massage
- SERVICES MÉDICAUX** sur place: médecins, cardiologues, orthopédistes, podiatre, physiothérapeutes et diétistes.
- TOUS LES SPORTS DE RAQUETTE**, racquetball, squash, badminton et tennis dans des installations ultra modernes.



DES CONDITIONS D'ACCÈS UNIQUES...

- ABONNEMENT ESTIVAL GRATUIT**
Incluant: cours de danse aérobieque ou physio-rythme, nautilus et lifecycle, plus racquetball et squash à volonté
- ABONNEMENT AU CLUB AVANTAGE GRATUIT**, votre carte de membre donne accès aux terrains de tennis et de badminton durant l'été moyennant les tarifs en vigueur.
- \$24./mois** Aucun versement durant l'été. **PLUS LES FRAIS D'INITIATION** (une seule fois).
Épargnez 50% sur vos frais d'initiation si vous joignez 3 personnes, en même temps ou en couple.

L'ÉTÉ GRATUIT

JOIGNEZ LE CLUB
Entrain

Le paradis de l'activité physique
Place Belle-Cour
2600, boul. Laurier
Ste-Foy, Qué.
658-7771

OFFRE VALIDÉ JUSQU'AU 2 MAI

"SOUVENT IMITE, JAMAIS EGALE!"

Camille TETU

DE PLACE LAURIER

2700, boul. Laurier - 653-4081

AUSSI DE LIMOILLOU

Succursale à l'intérieur du magasin

provigo

au 800, de la Canardière

où l'on vous garantit ou presque les meilleurs prix

522-2764 Limoillou



L'OREAL HAUTE MODE

Shampooing colorant crème de L'Oréal

357

Vous recevrez en plus un shampooing Haute Mode 150 ml GRATUIT, une valeur de 3,95.

Avec ce coupon



Limite: 2 par client

L'OREAL EXCELLENCE

Shampooing colorant

327

Plus un shampooing L'Oréal de 200 ml pour cheveux longs d'une valeur de 3,50

Avec ce coupon

Limite: 2 par client



DESODORISANT en bâton

OLD SPICE

100 g pour le prix de 75 g

Avec ce coupon

199

Limite: 3 par client

PEPTO BISMOL

Pour combattre les maux d'estomac.

455 ml

Avec ce coupon

312

Limite: 3 par client

250 ml

Avec ce coupon

199



Limite: 3 par client

PROMOTION

20%
d'escompte

sur le prix de détail suggéré de tous les produits Annabelle



ECRINAL

20%

D'ESCOMPTE sur tous les produits Ecrinal. Avec ce coupon

Limite: 3 par client

SHAMPOING CAPILO

Format 250 ml

Valeur de 9,50

Avec ce coupon

446

Limite: 3 par client

DISSOLVANT anne-marie

pour vernis à ongles.

Format spécial: 340 ml.

Valeur de 3,50

Avec ce coupon

224

Limite: 3 par client



SOLUTIONS COOPER pour l'entretien des verres de contact

CLERZ 25 ml	PLJASCOL 240 ml	MIRA-FLOW 25 ml	MIRA-SOAK 240 ml
289	225	332	274
Avec ce coupon Limite: 3 par client	Avec ce coupon Limite: 3 par client	Avec ce coupon Limite: 3 par client	Avec ce coupon Limite: 3 par client

RAMSES SENSITOL

Condoms lubrifiés. Format de 12 plus 3 en prime.

Avec ce coupon

326

Limite: 3 par client

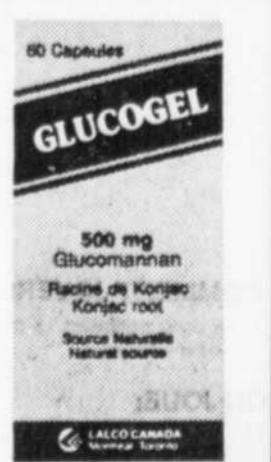


le 3e **MIRACLE JAPONAIS**
GLUCOGEL

nouveau plan d'amaigrissement
60 capsules de source naturelle

Mangez vos mets préférés, mais avec GLOCOGEL vous mangerez beaucoup moins et votre silhouette demeurera celle qui fera l'envie de tous.

Avec ce coupon



789

Limite: 3 par client

SAVON A LA GLYCERINE



99

Avec ce coupon

Limite: 3 par client

Spéciaux en vigueur jusqu'au 27 avril '83 ou jusqu'à épuisement des stocks

L'avion-ambulance du Québec très sérieusement endommagé

(PC) — L'avion-ambulance du gouvernement du Québec est immobilisé à l'aéroport de Gaspé, ayant été fortement endommagé durant la nuit de lundi à mardi au cours d'un accident.

L'accident est survenu à 3h24 du matin lorsque l'avion tentait de

se poser sur la piste de 4,000 pieds de l'aéroport de Gaspé.

L'appareil, qui venait de Québec et qui, en plus des deux pilotes, transportait un médecin et une infirmière de Québec, a glissé hors de la piste glacée et mouillée de l'aéroport et a subi des dommages im-

portants à l'aile droite et au train d'atterrissage, a-t-on révélé au ministère des Transports.

L'accident n'a fait aucun blessé mais a immobilisé près de la piste le jet DH-125 à deux réacteurs, qui devait ramener à Québec deux malades, l'un des îles de la Madeleine

et l'autre, une jeune femme hospitalisée à l'hôpital de Chandler. Cette dernière a été transportée à l'Hôtel-Dieu de Gaspé, puis, hier midi, un autre avion gouvernemental est venu la prendre pour la transporter dans un hôpital de Québec.

Le pilote avait choisi de se poser à Gaspé, l'aéroport de Bonaventure, qui dessert ordinairement Chandler, étant fermé par le mauvais temps.

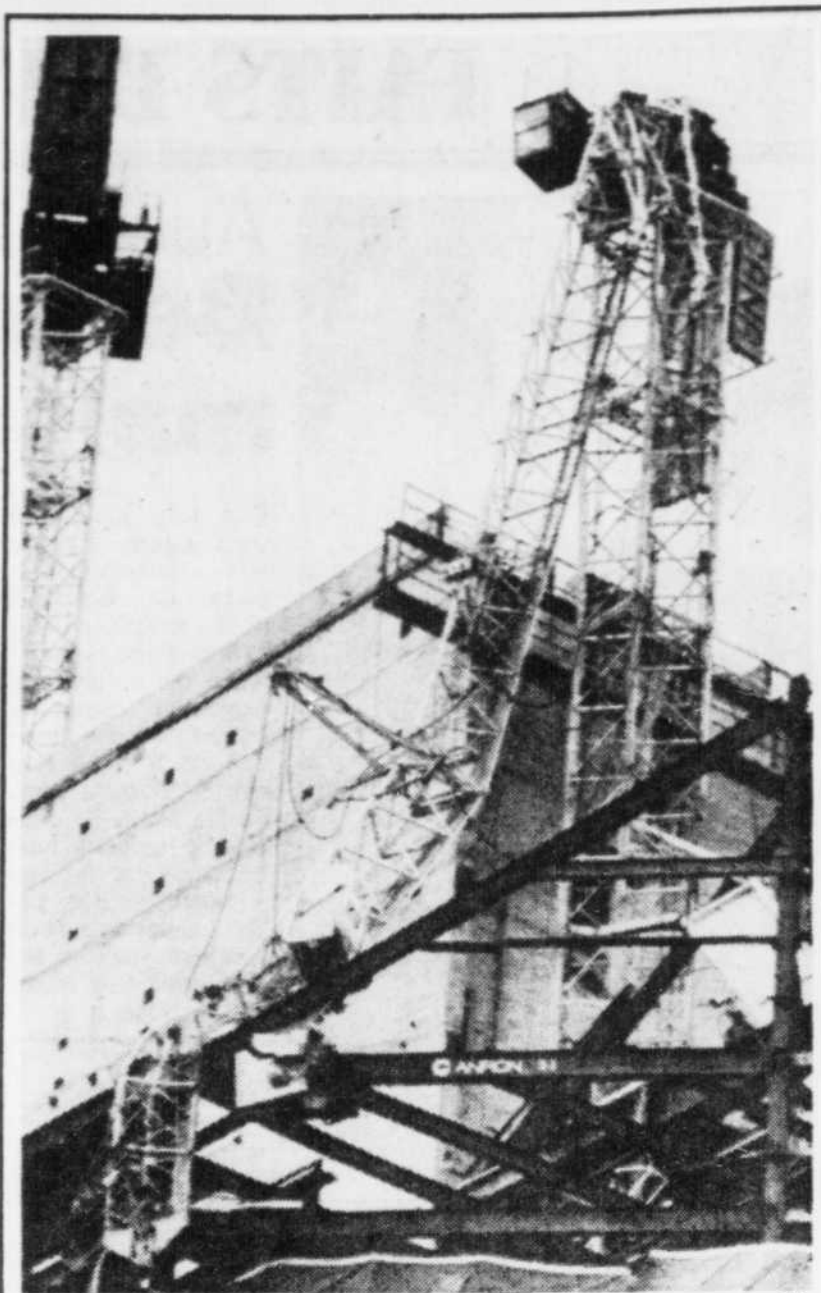
L'avion volait à une vitesse réduite mais les freins n'ont pas fonctionné suffisamment sur la mince couche d'eau glacée recouvrant la piste et a glissé sur l'accotement de gravier. La jante de la roue a plié et l'avion s'est arrêté sur l'aile droite, a expliqué un porte-parole du Service aérien du gouvernement.

Les pompiers de l'aéroport ont dû arroser la piste où se répandait du carburant.

Le médecin appartenait au Centre hospitalier de l'université Laval et l'infirmière, à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, de Québec.

C'était là le seul avion-ambulance du gouvernement du Québec et les règlements internes du ministère prévoient qu'un autre avion du gouvernement devra se tenir prêt à aller chercher les malades de Gaspésie ou de la Côte-Nord qui pourraient devoir être transportés d'urgence à Québec.

Comme l'un des deux appareils F-27 est en réparation, le gouvernement n'a plus à sa disposition que l'autre F-27 et un jet, ce qui limitera les déplacements par avion des ministres pour quelque temps, a-t-on dit au bureau du ministre des Transports du Québec.



Le grutier a été tué
Une grue géante utilisée pour la construction d'un gratte-ciel de 58 étages, à Calgary, devant abriter les bureaux de Péro-Canada, s'est effondrée, hier. Le grutier a été projeté dans le vide et est mort sur le coup. Au moment de l'accident, la grue montait une charge de dalles en marbre. Le vent serait la cause de l'accident.

Epicier victime d'un hold-up toujours dans un état grave

L'épicier de Saint-Pascal-de-Maizerets, à Québec, qui a été blessé d'un coup de feu lors d'une tentative de vol à main armée, le 8 courant, reposait encore dans un état grave, hier, à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Claude Gagnon, âgé de 37 ans, a dû subir une autre intervention chirurgicale, avant-hier.

De son côté, la police de Québec poursuit son enquête et elle espère mettre la main sur les deux auteurs de cette tentative de meurtre. M. Gagnon a été atteint d'un coup de feu à l'abdomen en voulant se lancer à la poursuite des deux voleurs. Il était encore dans le magasin lorsqu'il a été touché.

Par contre, la police de Beauport révélait, hier, que l'homme de 47 ans qui avait été trouvé blessé d'un coup de feu à la tête, jeudi dernier, dans son logement, est mort avant-hier à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Le quadragénaire était ainsi blessé depuis quelque 36 heures avant qu'il ne soit découvert par sa fille, jeudi midi. Le blessé n'a pas

repris conscience. Le cas a été soumis au coroner, qui tiendra un cas de recherche.

Inondations

La situation est redevenue presque normale à Matapédia, hier, à la suite des inondations de la veille. Il y avait encore un peu d'eau dans le secteur où des dommages importants ont été enregistrés. La route 132 a été dégagée des amoncellements de glace, mais il y avait encore un détour par l'ancienne route, à l'est de Matapédia.

Sur la Côte-Nord, la route de Manic 5 était ouverte à la circulation légère, mais la 385 était demeurée fermée entre Forestville et Labrieville. La route 138 était aussi rouverte à Saint-Paul-du-Nord.

La rivière du Loup a continué à se gonfler, hier, et une dizaine de maisons situées en bordure de la rue Témiscouata, à Rivière-du-Loup,

Caution refusée

Tout cautionnement a été refusé à Gaétan Plante, âgé de 20 ans, de Sainte-Foy, qui est soupçonné d'avoir dévalisé la Banque Nationale du Canada, située au 493, 3e Avenue à Québec. Il a été capturé à Montréal, en fin de semaine.

Ce vol qualifié a eu lieu, lundi de la semaine dernière, vers 11h30. Armé d'une carabine coupée, un individu non masqué s'était fait remettre environ \$1,000.

La police de Québec a de bonnes raisons de croire que le même individu a dévalisé trois autres établissements bancaires, soit la Banque Nationale du 198 rue Saint-Vallier ouest, où \$1,880 ont été dérobés, le 11 également, la Banque Nationale du chemin Sainte-Foy, le 30 mars (vol de \$7,000) et la Caisse populaire Saint-Sacrement, le 17 mars (vol de \$4,000).

**MODE • MODE • MODE
A L'AVANT-GARDE**

Le Salon Italien
de la chaussure Inc.

vous propose les réputés

TED LAPIDUS
LA COLLECTION MANEGE

• Élégants • Classiques • Chic •
Confortables
et à prix abordables
de PAJAR

SALON ITALIEN
CHAUSSURES

Galerias Charlesbourg 623-9317 Galerias Canadière 667-8724
Carrefour Charlesbourg 628-9786

SPECIAL 3 MOIS

\$99.

Appelez dès maintenant pour votre programme d'exercice personnalisé...le nombre est limité.

Centre de conditionnement Nautilus®

CENTRE LÉBOURGNEUF
4500, des Gradins Charlesbourg
628-7524

INCLUANT GRATUITEMENT ABONNEMENT RACQUETBALL 3 MOIS

Nautilus

CENTRE DU VALLON
1977, Place-Côté, Duberger
527-7776

jouez au BINGO SOLEIL

aujourd'hui partie 70

35 000\$

41 000\$

Chaque semaine, gagnez ou partagez **2 000\$**

à gagner

numéros chanceux

100\$ PAR JOUR à partager

SURVEILLEZ-LES BIEN, DES NUMÉROS NOUVEAUX CHAQUE JOUR!

numéros chanceux
S 203392
S 356024
S 323449
S 201994

COMMENT JOUER:
Votre carte comprend 15 parties. On joue une partie par semaine.

ON JOUE:
La partie débute toujours le samedi et se termine le vendredi.
Chaque jour, Le Soleil publie une série de numéros. Vérifiez quelle partie est en jeu.

ENCERCLEZ LES NUMÉROS!
Si les numéros publiés dans Le Soleil correspondent aux numéros sur votre carte, encerclez-les.

VOUS GAGNEZ!
Lorsque tous les numéros sont encercles sur votre carte pour la partie en cours vous avez BINGO-SOLEIL.

TELEPHONEZ!
Téléphonez immédiatement au quotidien Le Soleil à 647-3473. Vous avez jusqu'à lundi à 19 heures pour vous déclarer gagnant(e).

IMPORTANT!
Lorsque vous téléphonez, vous devez avoir votre carte en main, pour donner vos numéros. Après vérification, nous vous rappellerons, dans les jours suivants.

LE NUMÉRO CHANCEUX:
Sur votre carte (en haut à droite), vous avez un numéro chanceux. Chaque jour (sauf lors des parties bonus), paraîtront des numéros chanceux dans Le Soleil. Si l'un de ces numéros correspond à celui de votre carte, vous êtes gagnant(e). Téléphonez immédiatement à 647-3473. Vous avez jusqu'au lendemain à midi pour téléphoner. Les gagnants des numéros paraissant le samedi ont jusqu'au lundi 12 heures pour réclamer leur prix.

Pour renseignements et abonnements: 647-3333

RÈGLEMENTS DU BINGO-SOLEIL
Tous les règlements de participation sont disponibles au quotidien Le Soleil.



justice

par Louise LEMIEUX

L'avocat de Pierre Labonté, Me Richard Grenier, a demandé au jury de considérer son client coupable, mais d'une accusation réduite d'homicide involontaire.

Labonté est accusé du meurtre au premier degré, donc avec préméditation, de Diane Aubert, une transsexuée poignardée à mort dans son logement de la rue de la Ronde, le 15 février 1982.

Marilyne Grenier, compagne de Diane Aubert, a survécu aux coups de couteau reçus ce même soir.

Dans sa plaidoirie, après six jours de procès, Me Grenier a voulu faire comprendre au jury composé de huit femmes et quatre hommes que Labonté avait tué Diane Aubert au moment où il était sous l'effet de la mescaline et du PCP, deux drogues dangereuses qui "affectent le jugement et la volonté".

L'avocat de Labonté a aussi soutenu que son client n'avait nullement prémédité le meurtre de Diane Aubert, qu'il ne connaissait même pas.

"S'il y avait préméditation, était-ce logique de prendre un taxi pour se rendre à l'appartement de la victime, et de se faire remarquer en contestant le prix de la course?", a demandé Me Grenier aux 12 jurés.

L'avocat a en outre soulevé l'hypothèse que "si Labonté n'avait pas connu Chabot, il n'aurait pas été mêlé au crime. S'il n'y avait pas eu Chabot, il n'y aurait pas eu de crime".

Guy Chabot est coaccusé dans cette affaire. "Deux personnes peuvent participer au même crime et ne pas commettre le même crime", a dit aussi Richard Grenier.

Dans l'esprit de l'avocat, la preuve est établie clairement que Chabot est l'instigateur du crime. L'attitude très différente des deux hommes devrait aussi inciter les jurés à plus de clémence, soutient Me Grenier.

Ainsi, après le crime, Chabot a raconté ses faits d'armes, décrit comment il avait tué Diane Aubert et mutilé sa compagne Marilyne Grenier, sans que cela semble le déranger. Labonté, lui, pleurait, tremblait, était en sueur.

"Autopsie" réussie

Mille deux cent cinquante-huit véhicules ont été vérifiés par la police de Québec, la semaine dernière, à l'occasion de l'opération "Autopsie" qui a eu lieu à différents points de la ville et qui a pour but d'enlever de la route les véhicules qui ne sont pas en bon état.

Le service des relations publiques précisait, lundi, que 650 véhicules avaient été soumis à une inspection sommaire et que 458 propriétaires avaient reçu un avis de 6 jours pour se rendre au bureau des véhicules automobiles du Québec pour un examen plus poussé. 197 véhicules n'étaient pas en état de circuler et ils ont été escortés. La ferraille les attend.

Cette vérification, qui a duré de lundi à vendredi, a permis aux policiers de dresser 3,620 avis de 6 jours (le même propriétaire d'auto peut recevoir plusieurs billets de ce genre) et 29 billets d'infraction.

Un porte-parole de la police de Québec a déclaré que l'opération "Autopsie" avait remporté un succès plus que satisfaisant et qu'elle serait répétée, comme elle l'avait été les années précédentes.

Homicide involontaire plaidé pour Labonté

Un meurtre prémédité

L'avocat de la Couronne, Me André Plante, a soutenu au contraire que Labonté, comme le coaccusé Guy Chabot, avait l'intention de tuer Diane Aubert et Marilyne Grenier, pour venger un ami de Chabot que les deux femmes avaient refusé d'héberger à la suite d'une évasion d'Orsainville.

Me Plante a de plus émis l'hypothèse que Labonté n'était aucunement sous l'effet de la drogue ou de l'alcool lorsqu'il a commis son crime, parce que l'accusé se rappelait de trop de

détails de la soirée fatidique du 15 février 1982.

"Labonté ne s'est jamais dissocié de Chabot quant au mobile du crime, soutient l'avocat de la Couronne. Jamais au cours de la soirée, et des jours suivants, il n'a dit qu'il n'était pas au courant des intentions de Chabot."

Me Plante a mis en doute la crédibilité de Pierre Labonté: ses antécédents judiciaires font qu'"il n'est pas un aussi gentil garçon qu'on veut vous faire croire", a-t-il dit.

Pour l'avocat de la Couronne, la défense apportée par l'accusé, d'un meurtre commis sous

l'influence de la drogue et de l'alcool, est une pure invention de sa part.

"M. Labonté était au courant que Chabot voulait tuer Marilyne Grenier. Il y avait donc préméditation dans ce meurtre. Il n'avait pas pris de drogue. Il a donc tenté de nous passer le plus gros sapin", a déclaré Me Plante en terminant sa plaidoirie.

Le juge Jean Bienvenue s'adressera aux jurés ce matin. Après quoi, les huit femmes et quatre hommes se retireront pour délibérer.



Le Soleil, Raymond Lavoie
Pierre LABONTE

LE PRIX DU POISSON À LA BAISSE!

LE DÉLICIEUX NOUVEAU POISSON

Seafresh

COÛTE JUSQU'À 1/3 DE MOINS QUE LES MARQUES NATIONALES.



Vous pouvez maintenant économiser et vous régaler grâce à Seafresh qui vous offre trois des plus populaires façons de servir le poisson surgelé: le poisson Battercrisp Seafresh, les bâtonnets de poisson Seafresh et, en format familial de 900 grammes, le poisson et frites Seafresh.

Les nouveaux produits Seafresh ne contiennent rien d'autre que des filets de poisson hachés provenant de l'Atlantique Nord; ils sont enrobés d'une croustillante chapelure et frits juste à point. C'est pourquoi, au goût, nous défions quiconque de pouvoir faire la différence entre le poisson Seafresh et n'importe quelle autre marque plus chère.

Votre atout, c'est le bas prix de Seafresh! Vous économiserez jusqu'à 1/3 du prix des marques nationales, peu importe lesquels des produits Seafresh que vous choisissez. Et ces économies, vous les obtenez au prix ordinaire de Seafresh, non seulement à un prix spécial de lancement!

Avec Seafresh, il n'y a absolument pas de pertes. Vous savourez chaque bouchée de poisson, blanc et ferme, de l'Atlantique Nord. Le poisson Seafresh c'est la solution budget qui ne pouvait mieux tomber car de nos jours on trouve rarement des repas aussi sains et délicieux à si bas prix. Allez à la pêche aux économies dans votre supermarché et demandez Seafresh.

Seafresh
FRAÎCHEUR DE LA MER

ÉCONOMISEZ 25¢

sur votre prochain achat *Seafresh*

AVIS AU DÉTACHANT: Sur présentation de ce coupon par votre client lors de l'achat du produit spécifié, vous recevrez immédiatement la valeur nominale du coupon plus les frais de manipulation habituels. Une demande de remboursement pour toute autre raison peut constituer une fraude. Des factures provisoires d'achat (des copies des 90 jours précédents) et une quantité de marchandises suffisante pour couvrir tous les coupons à rédemption doivent être montrés sur demande. À défaut de cette preuve, nous nous réservons le droit d'annuler les coupons. Les coupons ne seront pas remboursés et seront considérés nuls si les coupons sont présentés par l'intermédiaire d'agences extérieures, de courtiers ou d'autres personnes qui ne sont pas des distributeurs au détail de nos produits, sauf dans le cas où nous les avons autorisés à présenter nos coupons pour remboursement. Une fois qu'il a été autorisé pour remboursement, ce coupon devient votre propriété. Valable jusqu'au 31 mai 1983. Pour remboursement, passez à Seafresh, C.P. 3000, Saint-Jean, Nouveau Brunswick, E2G 4L2.

1261563d

Le docteur Fernand Bellemare m.d.
ophtalmologiste
exerce sa profession à nul autre endroit à Québec:
320, rue St-Joseph est
Complexe Bibliothèque de Québec
Place Jacques-Cartier
529-9411

T1 SPECIALE
Cette année, les spécialistes chez H & R BLOCK compléteront et vérifieront vos déclarations FEDERAL et PROVINCIAL pour aussi peu que
\$20⁰⁰ ET PLUS
à tous les bureaux participants. Ils vérifieront
20
déductions possibles qui n'apparaissent pas sur cette formule. Si vous y avez droit, ils compléteront les annexes nécessaires afin de vous faire économiser de l'impôt.
Ça paye de faire préparer votre déclaration par H & R Block.

La solution
H&R BLOCK
pour votre impôt

Québec: 522-7121
40, St-Jean (Salaberry)
171, St-Vallier ouest
569, de la Canardière
Galeries de la Canardière
Charlesbourg: 179, St-Georges

Neuchâtel: Carrefour Les Saules
Place L'Ormière
St-Foy: Place Quatre-Bourgeois
Lévis: 833-1242
179, St-Georges

IL NE RESTE QUE 11 JOURS
Aucun rendez-vous nécessaire

Ainsi qu'aux heures de magasinage chez:

Sears | la Baie

Niveau d'aide à des assistés présumé source de délinquance

Les fonctionnaires du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu estiment que le montant de \$144 par mois, qui est versé aux moins de 30 ans au titre de l'aide sociale, incite les jeunes à "travailler au noir" et contribue à développer "la fraude, la délinquance et la marginalisation".

C'est ce que révèle un chapitre de l'étude intitulée "Première planification de l'évaluation de programmes" dont Radio-Canada a fait état récemment.

Datée du 21 janvier 1983, cette étude de 175 pages a été réalisée à la suite de consultations menées l'été dernier auprès de 124 fonctionnaires de tous les niveaux, reliés directement ou indirectement au secteur

de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu.

De façon générale, les fonctionnaires estiment que le régime d'aide sociale devrait être réformé, de manière à inclure la distinction entre ceux qui sont aptes au travail et

ceux qui ne le sont pas.

"L'absence de distinction entre ces deux groupes défavorisent les inaptes dont les barèmes devraient être plus élevés, estiment-ils, et ne permet pas de mettre l'accent sur la réinsertion au travail des aptes au travail."

Nombreuses critiques

Le niveau des prestations soulève également de nombreuses critiques. On juge en effet que "les barèmes sont basés sur un calcul du seuil de pauvreté désuet et ne ré-

pondent pas aux besoins".

A l'inverse, quelques fonctionnaires, peu nombreux il est vrai, croient que le niveau des prestations se situe trop près du salaire minimum et que l'aide sociale est devenue un programme d'as-

surance-chômage pour ceux qui ne sont pas admissibles à celui du fédéral.

Selon certains, il faudrait insister davantage sur les obligations des bénéficiaires qui devraient être astreints à des travaux commu-

nautaires pour toucher leurs prestations.

On fait enfin état de la difficulté d'effectuer un contrôle efficace dans l'attribution de l'aide sociale et on insiste sur le niveau de fraudes auxquelles le régime donnerait lieu.

Projets de main-d'oeuvre contestés

Quoi qu'en dise le ministre Pierre Marois, l'étude dont Radio-Canada a fait état récemment indique que ses propres fonctionnaires entretiennent de très sérieuses réserves sur l'efficacité des programmes de main-d'oeuvre et de sécurité du revenu.

De façon générale, "les programmes de main-d'oeuvre négligent certains groupes cibles et clientèles spécifiques", peut-on y lire. Parmi ces groupes: les femmes, les 25-30 ans, les non-diplômés, les autochtones, les handicapés. Ils manquent "de cohérence et de coordination" et les besoins des employeurs sont négligés.

Au regard des programmes de création d'emplois, on dénonce l'accent mis sur les bénéficiaires de l'aide sociale. Pour certains, l'ap-

pellation "programmes de création d'emplois" constitue même un abus de vocabulaire, puisqu'ils visent trop souvent "le renvoi des bénéficiaires d'aide sociale à l'assurance-chômage". En outre, les projets acceptés sont souvent "farfelus" et "on dépense souvent des fonds parce qu'il faut en dépenser".

Quant au résultat et à l'impact des programmes, on met en doute l'expérience acquise par les bénéficiaires. On affirme également que les critères d'admissibilité incitent des travailleurs à s'inscrire à l'aide sociale, de manière à pouvoir bénéficier des programmes.

Le programme de retour au travail (PRET) serait difficilement applicable parce qu'une en-

treprise ne doit pas avoir fait de mises à pied dans les mois précédents pour y être admissible.

Dans le cas du "bon d'emploi", on dit que le programme est injuste envers les non-diplômés et qu'il favorise les mieux nantis. D'autres font valoir qu'il incite les jeunes à quitter l'école.

Quant à "Chantier-Québec", plusieurs critiquent la nature des projets et doutent de la qualité de l'expérience acquise par les bénéficiaires. On reconnaît que ce programme répond à un besoin, mais l'obligation de n'embaucher que des bénéficiaires de l'aide sociale aurait empêché le démarrage de certains projets.



Le ministre Pierre Marois refuse de rendre publiques les sévères critiques formulées par ses fonctionnaires touchant les programmes de création d'emplois.

Les critiques résistent aux évaluations des programmes

Les évaluations des différents programmes de création d'emplois que le ministre Pierre Marois a déposées à l'Assemblée nationale, hier, n'atténuent en rien les très sévères critiques que ses propres fonctionnaires ont formulées récemment dans un document que le ministre refuse toujours de rendre public.

L'étude sur le programme de subvention aux employeurs du service de placement étudiant qui a été publiée, hier, date de mai 1981, l'évaluation des programmes PIJE, PAT et PRET remonte à janvier 1982, celle du

programme de création d'emplois communautaires (PECEC) à novembre 1982.

Depuis cette date, les programmes PIJE et PAT ont été abolis et remplacés par d'autres, tandis que PRET a subi d'importantes modifications.

En revanche, le document intitulé "Première planification de l'évaluation de programmes" dont Radio-Canada a fait état, récemment, est daté du 21 janvier 1983 et traite des programmes de création d'emplois qui sont actuellement en vigueur, et non ceux

qui existaient, il y a deux ou trois ans.

Quant à la "politique d'évaluation de programmes", que M. Marois a rendu publique, hier, et qui est datée du 19 janvier 1983, elle propose seulement une méthode pour évaluer l'efficacité des programmes sans faire la critique des programmes eux-mêmes.

Du reste, les études qui ont été déposées à l'Assemblée nationale ne sont pas particulièrement flatteuses pour le gouvernement.

En 1980, le programme de sub-

ventions aux employeurs du service de placement étudiant a permis de "placer" temporairement 8,108 étudiants sur les 79,697 qui étaient disponibles, au coût de \$3 millions.

Etant donné l'absence d'objectifs précis, les fonctionnaires expliquent qu'il est impossible de dire s'ils ont été atteints, mais que s'ils l'ont été, ne serait-ce que partiellement, le coût a été "très élevé".

Après examen des programmes PIJE, PAT et PRET pour l'année 1980-1981, ils affirment que "l'atteinte des objectifs des programmes relativement à l'intégration du marché du travail, a été faible".

Le programme qui semble avoir donné les meilleurs résultats est le PECEC qui vise d'abord la création d'emplois permanents.

Entre avril 1979 et mars 1982, il aurait permis la création de 4.207 emplois au coût de \$31 millions, soit \$7.592 par emploi.

VENTE "PRIX COURANT COMPTANT"

Mousse de tourbe RABAIS DE 54%
Paquet en 6 pi. cubes
Notre prix courant \$12.99
V.P.C.C. 5⁹⁸

Bois créosoté 6" x 6" appro.
essences variées
longueur de 6', 7' et 8'
Notre prix courant \$1.09 pi. lin.
V.P.C.C. 84^c pi. lin.

(LIVRAISON DISPONIBLE EN SUS)

EpINETTE mince 2" x 3" x 8"
Notre prix courant 99c
V.P.C.C. 68^c

Préfini sur particule 4' x 8'
Notre prix courant \$8.49
V.P.C.C. 5⁹⁸

Préfini achat spécial

Bois d'épINETTE 1" x 3" x 10"
Notre prix courant 90c
V.P.C.C. 58^c

Joli bois décoratif en pin
Notre prix courant \$9.99
RABAIS 40%

V.P.C.C. signifie "VENTE PRIX COURANT COMPTANT". Nos "Prix courant" représentent les coûts d'acquisition et nos frais de distribution des marchandises à la clientèle.

PRIX PAYEZ ET APPORTEZ

TOUCHATOU VISA MasterCard

VILLE VANIER 445, boul. Pierre-Bertrand 687-2960

CHARLESBOURG 1200, 80e Rue est 628-0450

SAINT-ROMUALD 2, rue du Progrès 839-0621

TROIS RIVIERES

Séances de massage

Offrez-vous une vraie relaxation

Spécial 2 Pour 1 valide jusqu'au 13 mai 83.

Goûtez la sensation de l'équilibre énergétique.

- Massothérapeutes compétents
- 2 séances de massage de 60 minutes pour le prix d'une.

Place Belle Cour 658-7888

Centre médico-sportif **Entrain**

NOUVEAU DÉPOSITAIRE

GRATUIT! DEUX CARTOUCHES LORSQUE VOUS ACHETEZ **INTELLIVISION II**

GRATUIT

A l'achat d'un Intellivision II obtenez deux cartouches au choix parmi ces six cartouches.

Valeur de **80\$**

258\$

Super Spécial

GRATUIT A l'achat d'une cartouche à prix régulier recevez un bon d'achat échangeable à l'un des Studios Gosselin **10\$**

LES STUDIOS GOSSELIN CREDIT ACCÉPTE ET MISE DE CÔTE

LEWIS 102 Rte KENNEDY 833-5860
10 Ave BÉGIN 837-8868

QUEBEC 12 Côte de la FABRIQUE 692-4515

STE-FOY 3207 Ch. SAINTÉ-FOY 553-3220
2600 Boul. LAURIER 656-6309

Place Belle Cour

DOSSIERS

LE BUDGET FEDERAL



Deux grands objectifs

Le ministre canadien des Finances, Marc Lalonde, a prononcé hier soir aux Communes le discours du budget fédéral. Denis Angers, directeur de la section économie au SOLEIL, analyse le contenu de l'intervention du ministre. LE SOLEIL publie également ici de larges extraits du discours de M. Lalonde.

L'entreprise privée d'abord

OTTAWA — C'était un secret de polichinelle. Le ministre des Finances du Canada, Marc Lalonde, souhaitait se gagner l'approbation du monde des affaires, au lendemain de la présentation de son premier budget. Et pour se mériter cet appui, il a fait passer hier la stimulation de l'économie canadienne par toute une gamme d'avantages fiscaux dont profiteront au premier chef les corporations du pays.



denis angers

En fait, le ministre a bel et bien soumis le budget expansionniste que l'on attendait de lui. Pour donner un caractère durable à la reprise économique qui s'annonce, il a donc présenté hier un exposé qui débouche sur le déficit le plus lourd de l'histoire canadienne: \$31.3 milliards. De plus, M. Lalonde s'est astreint à un effort exceptionnel pour ce qui est de l'ampleur que prendra la participation financière fédérale au "programme spécial de relance". On attendait deux ou trois milliards, on en a eu \$4.8, répartis sur quatre ans il est vrai.

Pourtant, en jouant la carte de l'entreprise privée et de la stimulation de l'investissement, le ministre Lalonde a négligé l'élément clé de toute relance de l'économie: l'accroissement des dépenses de consommation. En effet, les usines du pays ne pourront tourner à capacité et tirer profit de nouveaux investissements que le jour où les Canadiens cesseront de confier aux banques 13 pour 100 de leur revenu. Et qu'ils se mettront à dépenser davantage, leur confiance dans l'avenir une fois retrouvée.

Or, sauf l'inclusion au régime enregistré d'épargne-logement des achats de meubles et d'appareils électriques, le consommateur canadien ne trouve rien dans le budget Lalonde qui l'incite à accroître son rythme de dépenses, sur le marché de détail.

En fait, M. Lalonde a préféré agir sur l'offre de produits par les entreprises plutôt que favoriser la demande des consommateurs. C'est là un pari de taille qui présente toutefois un avantage. En multipliant les investissements, le budget Lalonde permettra à l'infrastructure économique canadienne de se moderniser. Et d'ainsi affronter au pair la concurrence étrangère.

Emprunts québécois

Par ailleurs, les mesures rendues publiques par M. Lalonde comportent de curieuses similitudes avec celles adoptées au cours des dernières années par le ministre québécois des Finances, Jacques Parizeau. Confronté à un déficit qui frôlait le seuil de l'intolérable, ce dernier avait en effet usé de prodiges d'imagination pour stimuler l'économie du Québec. Ces efforts semblent avoir suscité une émulation certaine puisque, parmi les nouveautés introduites hier par M. Lalonde, nombre semblent sortir tout droit d'un discours budgétaire de Jacques Parizeau!

Ainsi, comme Québec jadis, le gouvernement fédéral a résolu hier d'accroître une taxe de 6 pour 100 aux factures de té-

lécommunications et a haussé temporairement d'un point sa propre taxe de vente. Et puis, l'apparition d'un "régime de placements en titres indexés" reprend l'idée du régime québécois d'épargne-actions, avec toutefois moins de générosité envers l'investisseur.

Autre étonnante ressemblance, le "crédit d'impôt spécial pour la relance du capital-actions" qu'a présenté hier M. Lalonde ressemble à s'y méprendre au régime fiscal créé au Québec pour favoriser l'acquisition des actions de SODEQ.

Et ce n'est pas tout. Dans la pléthore de programmes que M. Lalonde met de l'avant pour combattre le chômage, certains ont l'air de jumeaux de programmes québécois existants. Par exemple, le projet fédéral de "subventions salariales et de stage pour les jeunes" rappelle le bon d'emploi. Tout comme le programme Katimavik ressemble à Chantiers-Québec...

Et que penser de la bonification du régime enregistré d'épargne-logement fédéral qui accroît considérablement la déduction admissible — elle peut maintenant atteindre \$10,000 —, à condition qu'une maison nouvelle construite soit acquise avant 1985. C'est là, en mieux, la formule adoptée dans le dernier budget Parizeau.

Toutes ces ressemblances laissent croire que, pour un ministre des Finances aux prises avec un déficit disproportionné, il n'existe pas de remède miracle au difficile problème de la relance économique. A croire que M. Parizeau aura été bon maître; et M. Lalonde bon élève...

Le rôle du secteur privé

Là où M. Lalonde laisse loin derrière son homologue québécois, c'est dans l'ampleur des moyens qu'il met à la disposition du secteur privé afin de favoriser la multiplication des investissements.

Usant à profusion de la marge financière considérable dont dispose l'Etat fédéral, le ministre peut ainsi, sans sourcilier, débloquer près de \$2 milliards en un seul exercice financier. Et le redistribuer aux sociétés et aux investisseurs canadiens disposés à prendre le départ de la reprise économique.

Toute cette gamme de crédits d'impôt, d'encouragements fiscaux et d'incitatifs à l'acquisition d'actions ne peut qu'aider les petites et moyennes entreprises à reprendre le chemin de la croissance. En fait, l'analyse de M. Lalonde est judicieuse.

Les PME canadiennes ont vu fondre leurs profits au cours de la récession de 1982. Elles ne disposent pas, à l'heure actuelle, des capitaux qui leur permettront d'agrandir leurs usines et de réembaucher des travailleurs. Ces capitaux de risque qui font cruellement défaut, M. Lalonde les leur fournira donc d'ici deux ans, histoire de remettre la machine économique canadienne en route.

Une fois la machine lancée, les finances gouvernementales ne s'en porteront d'ailleurs que mieux, des entreprises profitables payant davantage d'impôt et employant plus de contribuables. Il est toutefois à redouter que bien des entrepreneurs profitent des largesses de M. Lalonde pour accroître indûment leurs prix et leurs profits. Et ce, pour ne pas laisser inutilisés de si copieux crédits d'impôt!

La reprise économique est amorcée au Canada. Le pire moment de la récession qui nous a paralysé pendant plus d'un an est maintenant passé. La production industrielle est en hausse, comme les mises en chantier de logements. L'inflation est en baisse, comme les taux d'intérêt. Chose plus importante encore, la confiance est en train de se rétablir parmi les entrepreneurs et les consommateurs. Quand j'ai commencé mes consultations pré-budgétaires, en novembre dernier, bien peu de gens croyaient que la reprise pourrait s'amorcer en 1983 sans stimulation fiscale massive. A la fin mars, l'opinion avait nettement changé de cap. De l'avis général, l'économie avait déjà commencé à remonter la pente.

La cadence, l'ampleur, la stabilité et la durée de la reprise demeurent pourtant très incertaines. L'emploi a recommencé à croître, mais le chômage reste très élevé et ne diminuera que progressivement. Il touche particulièrement les jeunes. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour atténuer les privations et l'anxiété que le chômage cause aux travailleurs canadiens et à leurs familles. Surtout, nous devons réduire au minimum le temps qu'il faudra au secteur privé pour reprendre son expansion et fournir des emplois aux chômeurs...

La stratégie du budget

Ce budget de relance vise deux grands objectifs, qui sont indissociables. Le premier, c'est d'assurer que les signes de redressement observés dernièrement se propageront le plus vite possible à toute l'économie. Le second, c'est de rendre la reprise durable en établissant les conditions que requièrent une croissance et un développement soutenus de l'économie pendant le reste de la décennie. Ce qui sous-tend ces deux objectifs, c'est la résolution du Gouvernement à faire ce qu'il faut pour que les Canadiens aient les emplois dont ils ont besoin — de bons emplois, des emplois permanents satisfaisants et bien rémunérés...

Une reprise vigoureuse et durable, de même qu'une diminution appréciable du chômage, devront surtout provenir du secteur privé, le moteur principal de la croissance économique. Je proposerai donc des mesures qui renforceront la situation financière des entreprises, des agriculteurs et des pêcheurs du pays, qui le mettront mieux en mesure d'engager des investissements productifs, et qui les aideront à renforcer leur capital-actions...

On ne peut s'attendre à une augmentation sensible des investissements privés avant l'an prochain. Etant donné les difficultés et les coûts sociaux que le chômage entraîne, j'ai conclu qu'il fallait accélérer la reprise qui vient de s'amorcer. Des projets d'investissements fédéraux seront donc avancés. Des fonds supplémentaires seront affectés dès maintenant à l'aide directe à l'emploi. Certains allègements fiscaux seront accordés aux travailleurs à bas revenu. Un appui plus substantiel sera fourni aux familles à revenu modique par le biais des prestations relatives aux enfants. Les programmes de logement seront renforcés.

Les Canadiens ont appuyé le pro-

gramme du six et cinq instauré dans le budget de juin dernier. Le gouvernement reste déterminé à l'appliquer. Nous avons fait beaucoup de progrès ensemble dans la réduction de l'inflation. Il est indispensable que ces progrès se poursuivent pendant la reprise. Il faudra pour cela que tous les Canadiens continuent de l'appuyer...

Le programme spécial de relance

Le Gouvernement présente ce soir (hier) un Programme spécial de relance de \$4.6 milliards visant à accélérer la reprise et à mettre le plus vite possible l'économie en mesure de créer les nouveaux emplois dont les Canadiens ont besoin.

Ce programme national d'investissement renforcera la structure de l'économie canadienne et son potentiel de croissance. Son principe fondamental est d'entreprendre dès maintenant, au début de la reprise, des investissements qu'il faudrait réaliser de toute façon au cours des années 80. Ce programme soutient également les investissements privés et publics, mais toutes les initiatives visent en fin de compte à renforcer la situation financière, les perspectives de croissance et le potentiel de création d'emplois du secteur privé. Plus de la moitié des dépenses et des encouragements fiscaux prévus seront mis en oeuvre cette année et l'an prochain, afin de donner à l'économie le coup de fouet dont elle a besoin...

Il n'y aura ni délais, ni cafouillages. Tous les projets seront mis sur une "voie express" pour qu'ils démarrent à temps, progressent conformément aux plans et soient achevés le plus vite possible. Toutes les modalités de planification, d'approbation, d'appel d'offres et autres du Gouvernement seront rationalisées pour faciliter l'avancement des projets. Tous les ministères et organismes ont reçu l'ordre de donner la priorité à l'exécution rapide des projets dont ils sont responsables, dans les limites financières



Une aide à l'emploi

Les mesures que je viens d'annoncer créeront des emplois dans le secteur privé. Je suis cependant réaliste. Le chômage est très élevé. Il faudra du temps pour que le Programme spécial de relance et les autres mesures annoncées ce soir exercent tous leurs effets sur l'emploi. Nous ne pouvons nous désintéresser de ceux qui supportent le fardeau économique, social et humain du chômage. C'est pourquoi le gouvernement a non seulement maintenu les programmes sociaux pendant la récession mais les a renforcés et les a rendus plus efficaces.

Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui, malgré des tensions financières considérables, n'a dérogé ni à sa volonté ni à son devoir de venir en aide aux Canadiens qui en ont le plus besoin. Le gouvernement a pris des mesures importantes au cours des 10 derniers mois pour contenir la hausse du chômage. Pour renforcer ces mesures, je présente ce soir un programme en sept points d'initiatives nouvelles ou élargies en faveur de l'emploi, qui entraîneront des dépenses supplémentaires de \$710 millions au cours des deux prochaines années. Cet effort supplémentaire portera à \$1.5 milliard les fonds consacrés cette année à l'aide directe à la création

d'emplois pour les Canadiens les plus touchés par la récession. C'est près de \$900 millions de plus que l'an dernier. Le gouvernement aura cette année le programme d'aide directe à la création d'emplois le plus considérable jamais mis en place au Canada.

J'affecte \$280 millions de plus, dont \$180 millions de fonds nouveaux, à l'expansion du programme RELAIS. L'aide continuera d'être acheminée par le secteur privé, les ministères fédéraux, les municipalités, les organismes bénévoles, les syndicats ouvriers et les gouvernements provinciaux participant au programme. Je suis heureux de pouvoir annoncer que le secteur privé, et en particulier les petites entreprises, ont davantage recours au programme RELAIS...

Le déficit

J'ai dit plusieurs fois ce soir que le gouvernement ne pouvait à lui seul amener une reprise durable. Il est cependant un domaine où il doit agir lui-même et d'une manière responsable pour favoriser une croissance satisfaisante à moyen terme. Il s'agit de la gestion du déficit fédéral et des besoins financiers du gouvernement.

établies. Le Gouvernement sollicitera également la coopération active du secteur privé et des autorités provinciales afin que les projets soient exécutés conformément au calendrier et aux coûts prévus. La coopération des organisations syndicales et patronales de l'industrie de la construction sera capitale pour la bonne marche des projets...

Le deuxième élément du Programme spécial de relance vise directement l'accroissement des investissements productifs et la création d'emplois dans le secteur privé. Je propose ce soir d'apporter des changements importants au crédit d'impôt fédéral à l'investissement. Ces changements accroîtront pas les encouragements actuels, mais ils les rendront plus faciles à utiliser par les entreprises qui investissent. Les entreprises auront également accès à un Fonds spécial de relance des investissements et à un Fonds spécial de relance des exportations. Ces mesures exigeront \$2.4 milliards au cours des quatre prochains exercices.

Les entreprises peuvent actuellement obtenir, au titre de leurs investissements admissibles, un crédit imputable sur leur impôt fédéral. Le crédit est au minimum de 7 pour cent du coût de l'investissement. Dans certaines régions du pays, il peut aller jusqu'à 50 pour cent. Jusqu'à maintenant, la mesure dans laquelle le crédit pouvait réduire les impôts directs était assortie de plafonds, et les crédits inutilisés ne pouvaient être reportés pendant plus de cinq ans.

Pour les investissements admissibles entrepris après ce soir (hier), je propose d'éliminer les plafonds qui limitent l'utilisation du crédit d'impôt à l'investissement. Je propose aussi que les crédits acquis pendant une année donnée puissent servir à diminuer les impôts des trois années précédentes ou des sept années suivantes. De plus, le crédit d'impôt à l'investissement sera étendu à l'équipement lourd utilisé dans l'industrie de la construction...

Quant j'ai fait rapport à la Chambre en février, j'ai donné des estimations du déficit et des besoins financiers pour 1982-83. Depuis février, il est apparu que les dépenses ont été d'environ \$300 millions plus faibles que prévu et les recettes plus élevées de près de \$1.7 milliard. C'est un signe supplémentaire de l'amorce de la reprise. Les chiffres définitifs du dernier exercice ne seront pas connus avant un certain temps, mais j'estime maintenant que le déficit de 1982-83 sera d'environ \$2 milliards plus faible qu'il était prévu il y a deux mois, soit d'à peu près \$25.3 milliards. Les besoins financiers seront d'environ \$23.5 milliards...

Le niveau atteint par le déficit signifie qu'il faudra inévitablement un certain temps pour le réduire. En fait, comme je l'ai indiqué précédemment, étant donné que la reprise sera modérée, que le chômage restera élevé et que les prix du pétrole ont chuté à l'étranger et diminueront au Canada, le déficit aurait été plus élevé cette année que l'an dernier même sans les mesures annoncées dans ce budget. Ces mesures auront pour effet direct d'accroître le déficit de \$1.8 milliard, le portant à \$31.2 milliards pour l'exercice en cours.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Gilbert Athot

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Jacques Dumais

Le pari incertain de Marc Lalonde



raymond giroux

Le premier budget que le ministre canadien des Finances, M. Marc Lalonde a réussi à présenter contre vents et marées, hier soir, demande un acte de foi de la part des contribuables.

Orienté directement en faveur des entreprises, les plus grandes en profitant évidemment le plus, mais sans bénéfice aucun pour les citoyen(ne)s ordinaires hormis quelques exceptions comme l'augmentation de la déduction des frais de garde d'enfant à \$2,000, ce budget tente de replâtrer quelque peu les dégâts de la crise et de la mauvaise gestion des dernières années.

Comme l'écrit le ministre lui-même dans un des documents qui accompagnent le budget, "les projections financières présentées dans ce document sont entourées d'incertitudes considérables (...) Les projections économiques, poursuit le texte intitulé "Le plan financier", se révéleront également inexacts dans la mesure où les hypothèses économiques sur lesquelles elles

reposent ne se confirmeront pas".

Expérience oblige, peut-on dire, et M. Lalonde n'a pas oublié le mauvais sort que des prévisions erronées ont valu aux trois budgets de son prédécesseur, M. Allan MacEachen, déchu rondement de son poste dans la foulée de la crise économique.

Il faut, cette fois plus que jamais, souhaiter que les mandarins fédéraux et leurs économistes, comptables et statisticiens, aient visé juste en prévoyant des dépenses de l'ordre de \$90,6 milliards pour l'année 1983-1984, en hausse de 12,5 pour 100 sur l'année qui vient de se terminer et nettement au-dessus du célèbre 6 et 5 pour 100 décrété pour contrer l'inflation.

Le gouvernement canadien, dans un premier élan d'optimisme, montre une certaine confiance dans la reprise économique, croyant en déceler certains indices dans les plus récentes données sur les attitudes des consommateurs.

Mais les autorités demeurent néanmoins prudentes dans leur évaluation de la rapidité de cette reprise. "On ne peut s'attendre à une augmentation sensible des investissements privés avant l'an prochain", a déclaré M. Lalonde dans son discours d'hier.

Dans une telle conjoncture, le mi-

nistre choisit, contrairement à sa philosophie fondamentale, d'appui au secteur privé, "d'accélérer la reprise qui vient de s'amorcer. Des projets d'investissements fédéraux seront donc avancés". Le ministre nous annonce là que son gouvernement imitera en partie celui du Québec et profitera de la baisse des taux d'intérêts pour réaliser cette année des projets qu'il prévoyait concrétiser dans un ou deux ans. Les frais totaux seront les mêmes, mais le saupoudrage permettra de créer sans doute un certain nombre d'emplois.

Il faut cependant se méfier de certains chiffres que M. Lalonde a lancés face aux caméras de la télévision parlementaire. Son plan de relance de \$4,8 milliards se répartit sur 4 ans et sera financé par une taxe spéciale qui, heureux hasard sans doute, rapportera à la fin du programme, en 1986-1987, environ \$1 milliard dans les coffres gouvernementaux alors que ce qu'on qualifie d'argent neuf dans le programme n'atteindra que \$600 millions.

Mine de rien, M. Lalonde, ou son successeur, empochera \$400 millions grâce à l'augmentation de la taxe sur les matériaux, l'équipement destiné aux bâtiments, le tabac, les boissons alcoolisées et les autres articles taxables sous la

compétence fédérale.

Le ministre des Finances paraît en outre avoir décidé que l'ampleur du déficit fédéral importait peu, au fond, dans le difficile contexte que connaît l'économie canadienne, dont la productivité se situe à la queue des sept pays les plus développés.

Les incidents d'hier reflètent d'ailleurs de manière on ne peut plus éloquent cette attitude, quand le gouvernement a décidé d'ajouter \$100 millions à son déficit uniquement pour faire mentir l'opposition qui chantait suite à une prise inopportune d'un cameraman sur deux pages du budget à la veille de sa présentation.

En fait, M. Lalonde doit faire contre mauvaise fortune bon cœur et reconnaître qu'il ne peut rien contre un déficit de \$31,3 milliards. Les recettes du gouvernement croîtront à un rythme de tortue au cours des prochaines années, tandis que toute réduction importante des dépenses aurait des effets néfastes sur l'économie canadienne.

Ottawa préfère pour le moment laisser de côté une gestion orthodoxe pour tenter de maintenir à flots l'économie du pays. Mais pourquoi arrêter à \$31,3 milliards plutôt qu'à \$32,5 ou \$33,3 milliards, M. Lalonde ne le dit pas.

bloc-notes

Bourassa et la presse

Robert Bourassa, auteur québécois des fameuses "cassettes" politiques, instigateur au Québec des gouvernements par sondages, artisan des slogans électoraux illustrés par le mémorable "100,000 emplois", premier ministre on ne peut plus critiqué pour avoir "manipulé l'information et l'opinion publique" par ses magies de la communication, devient aujourd'hui défenseur des journalistes et de la liberté de la presse.

Conférencier au Club de la publicité de Québec, hier, l'ex-chef et futur aspirant à la direction du Parti libéral du Québec a dénoncé "l'intolérance actuelle du gouvernement péquiste face aux journalistes", ajoutant que même s'il avait été durement attaqué durant ses années de pouvoir, "j'ai toujours essayé d'éviter d'attaquer les journalistes".

M. Bourassa a raison. Il dit la vérité. Il n'a pas dénoncé le travail des journalistes. Il n'en avait pas besoin. Il contrôlait si bien la presse que toute accusation envers elle aurait été contraire à sa stratégie à l'égard des médias.

Entouré de communicateurs formés à la bonne école, empruntant à 36 ans les méthodes à l'américaine inventées sous Kennedy, jouant à volonté les scribes les uns contre les autres, faisant des reporters orgueilleux des "confidents" sinon des "conseillers", maniant le charme et la naïveté apparente, M. Bourassa jouait avec la

presse comme le premier ministre Lévesque s'amuse avec un jeu de cartes.

Passant de son chapeau de chef de parti à celui de chef du gouvernement sans changer de couvre-chef, confondant information et publicité, s'adressant aux médias aussi bien par intérêt partisan que par intérêt gouvernemental, M. Bourassa a réussi le tour de passe-passe d'utiliser la presse québécoise — qui se veut indépendante et vigilante — tantôt comme outil d'information, tantôt comme outil de propagande.

Quelle serait l'attitude du "nouveau Bourassa" s'il redevenait premier ministre du Québec?

Le Robert Bourassa de 1983 conserve la même facilité, la même habileté, la même disponibilité, la même "confidentialité" à l'égard des journalistes mais avec une dose d'agressivité que lui dicte l'expérience du purgatoire et la nécessité de présenter l'image d'un homme politique plus déterminé, mûr, sage.

Comme alternative à l'information "en conserve" qui lui était reprochée durant ses années de pouvoir, M. Bourassa accentuerait le contact direct avec la population. Du "bunker" d'où il gouvernait jour et nuit, il deviendrait un commis voyageur qui irait porter lui-même systématiquement le message aux citoyens. C'est plus sûr comme stratégie de communication.

Claude MASSON

La CSN en crise

Que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) soit en crise, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Sur le plan social, la crise économique qui sévit ébranle tous les travailleurs, ceux du secteur privé en particulier tandis que leurs collègues du secteur public goûtent à une médecine gouvernementale amère depuis un an. Mais comme ceux-ci jouissent d'une sécurité d'emploi et que ceux-là vivent dans l'angoisse des mises à pied et du chômage persistant, on assiste, de la base au sommet d'une centrale, à des tensions spectaculaires entre les deux groupes.

Mais la CSN est également en proie, depuis les années 60, à des querelles internes très profondes qui, si elles persistent comme cela semble être le cas maintenant, tueraient une centrale ouvrière pourtant bien associée à la modernisation du Québec dans son entier. Personne n'a, jusqu'ici, pu vider le contentieux entre les élus et les permanents de la CSN. Ceux-ci ont plus de pouvoirs réels que ceux-là et, en 1980, ils se permettaient une longue grève au mépris des syndicats de la base qui, par leurs cotisations sans cesse plus grandes, font vivre le mouvement syndical.

La CSN vit donc un problème aigu de démocratie syndicale par-delà l'ampleur d'une crise interne et externe. C'est le serpent qui se mord la queue: les syndicats déléguent leurs pouvoirs à des élus qui, eux, les ont abusivement relayés à des technocrates per-

manents. Si les élus osent se réapproprier la maîtrise de décisions, il s'ensuit inévitablement de douloureuses frictions avec ce pouvoir devenu occulte.

Ce conflit entre les élus et permanents remonte à cette période de la révolution tranquille où la CSN connut la syndicalisation massive des employés des secteurs public et parapublic. La centralisation des négociations collectives amorça le règne des spécialistes et professionnels des rapports de force. Auparavant, c'est le secteur privé qui dominait la centrale. Depuis lors, le privé et le public se répartissent le membership de manière plus ou moins égale. Tour à tour, dépendant des conjonctures, chacun quitte ou menace de quitter la CSN...

On ne s'étonnera pas, cette fois, que les dirigeants élus des fédérations du secteur privé tancent les conseillers syndicaux et le secteur public syndicalement plus idéologues qu'eux et pour qui toute forme de concertation avec le pouvoir gouvernemental et patronal équivaut à un sacrilège.

Il faut reconnaître toutefois, que la survie du syndicalisme passe par cette concertation, ce que des centrales comme la FTQ et la CSD acceptent plus facilement. La CSN devrait retenir cette leçon de réalisme plus respectueux des vrais problèmes vécus par les travailleurs de la base, en période de récession.

Jacques DUMAIS

LES INSOLENCES D'UNE CAMÉRA.



le monde vu d'ici

Un Beyrouth empoisonné



paul lachance

La sanglante attaque à la bombe perpétrée, lundi, contre l'ambassade américaine de Beyrouth a suscité nombre de commentaires qui se rallient à la thèse selon laquelle rien de tel ne serait susceptible d'arriver si le Liban était vidé des troupes étrangères actuellement sur son territoire. Surtout les Israéliens.

L'explication serait quelque peu plausible si le Liban ne nageait pas en plein cirage. Elle serait surtout plus justifiée si l'on faisait les distinctions qui s'imposent.

Il existe au Liban un groupe formidable de pouvoirs, tant libanais qu'étrangers, qui voudraient toujours voir ce petit pays demeurer faible et fragmenté et dont la violence a été, depuis une décennie, le seul moyen de persuasion.

Il y existe également des troupes syriennes qui, augmentées d'éléments palestiniens, sustentés d'armements soviétiques sophistiqués, y trouvent un champ de bataille rêvé pour des visées expansionnistes

remontant à des siècles d'histoire. Surtout une plaque tourmente idéale pour Moscou.

Et le gouvernement actuel, fut-il le plus puissant à avoir été instauré, depuis l'éruption de la guerre civile, en 1975, s'avère encore trop faible et impotent pour faire face aux terribles problèmes que tout cela pose.

L'an dernier, à la suite de l'invasion israélienne qui avait permis de vidanger le pays de la majeure partie des forces de l'OLP et de repousser les forces syriennes jusque dans la plaine de Bekaa, le Liban semblait engagé dans des jours meilleurs. Cela était en partie vrai. Mais il restait quand même à restaurer la loi et l'ordre, tâche à laquelle les États-Unis se sont engagés à collaborer tout en participant à l'élaboration des négociations israélo-libanaises.

Or, à l'heure actuelle, ces négociations continuent de piétiner et l'on voudrait absolument qu'elles soient basées sur le retrait des forces israéliennes du Liban auquel se sont d'ailleurs engagés les Américains. Pour Israël, les discussions israélo-libanaises ne sont pas des négociations sur ce retrait mais plutôt des pourparlers sur leurs relations socio-économiques futures.

Lundi, commentant l'attentat contre l'ambassadeur américain de Beyrouth, l'ambassadeur du Liban à Washington, M. Khalil Atani, déclarait que celui-ci "semble renforcer la thèse selon laquelle la situation libanaise est encore trop chaotique pour permettre le retrait des forces israéliennes". Étonnant mais combien lucide.

En fait, les Israéliens ne sont pas pressés d'en arriver à une entente avec le Liban tant qu'ils n'auront pas ce qu'ils désirent. Ils ne veulent surtout pas en sortir avant d'avoir obtenu tout ce qu'ils veulent, notamment le retrait complet des forces syro-palestiniennes. Et pourquoi faudrait-il les en blâmer? Ils ne veulent pas, surtout, être éventuellement obligés de recommencer une opération "paix en Galilée" et insistent, à cet égard, sur la définition d'une zone de sécurité sur leur frontière nord.

Le Liban exige évidemment le retrait de toutes les forces étrangères de son territoire et les États-Unis appuient ce désir. Mais les faits semblent aujourd'hui confirmer l'idée qu'une présence israélienne en territoire libanais ne serait pas de trop, comme vient d'en convenir l'ambassadeur libanais à Was-

hington. Et Washington aussi, c'est sûr.

Mais voilà. Les Américains ont bien du monde à satisfaire, bien des Arabes modérés à ménager. Ils savent fort bien, par exemple, que les négociations israélo-libanaises divertissent l'attention internationale de la situation qui prévaut en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et qu'il leur faut convaincre le gouvernement Begin de "geler" toute forme d'implantations juives dans ces régions, en attendant de pouvoir ressusciter un quelconque plan de paix.

Tout ce salmigondis met bien sûr Washington à l'épreuve, tant au Liban que partout au Moyen-Orient, et le seul moyen dont il dispose pour sauver la face est de faire les gros yeux au seul allié de la région sur lequel, malgré tout, il peut encore compter, comme, par exemple, suspendre la livraison de F-16... en 1985.

Mais tout cela n'exige pas, dans l'intervalle, qu'Israël soit responsable des hécatombes du Liban sous le prétexte qu'il ne veut pas en retirer ses troupes. La vérité est ailleurs et ses destructeurs ne l'ignorent pas. La guerre reviendra au Liban si on ne le purge pas de ses poisons.

LA PAGE DES LECTEURS

La politique

Messieurs les députés pensez d'abord à nous

(Lettre adressée à chaque député fédéral)

Il y a de fortes chances que vous soyez un libéral, parce que vous êtes les plus nombreux. Ou encore un progressiste-conservateur parce que ça ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes dans votre parti. Peut-être NPD, vous autres aussi pouvez avoir du sentiment.

Vous êtes dans le même cas que ces messieurs de votre genre. Vous aimez jouer avec ces bebelles-là en autant que ça reste ignoré du public en général.

Le respect du parlementarisme canadien et de ses lieux commence par le respect de soi-même.

Pour régler votre problème, j'ai deux solutions à vous offrir. La première, la plus surnoise, la plus hypocrite aussi, c'est de démissionner de votre poste de député. Comme ça, vous tuez le problème dans l'oeuf directement.

La seconde, la plus humaine, la plus digne, savez-vous que vous êtes le point de mire de toute cette jeunesse canadienne? Pendant qu'il y en a parmi eux qui se suicident, parce que tout leur semble sans issue, vous autres faites la fête à Ottawa.

Avez-vous pensé, cher monsieur, à toute cette misère qu'il y a au pays. A tous ces petits enfants qui demandaient au Père Noël du travail pour leur papa et

leur maman. Mon coeur de père de famille en prend tout un coup. J'en ai des noeuds aux tripes. Développez, trouvez des crédits pour mettre sur pied des petites entreprises de cinq à six employés.

Pensez aussi à tous ces enfants qui meurent de faim. A toutes ces familles démantelées à cause de leur opinion politique. Sachez, monsieur, qu'il y a des mamans qui sont en prison et, avec les pieds et mains enchaînés, mettent leurs enfants au monde. En fait de conditions ignobles et révoltantes, y'a rien de plus répugnant que ça. Quand vous aurez envie de faire des cochonneries, pensez à cette tristesse humaine, il n'y a rien de mieux pour se respecter et soi-même et les autres.

C'est pas tout, un fonctionnaire d'Environnement Canada disait à la télé-vision: "Ecrivez en très grand nombre au ministre concerné si vous voulez qu'une action soit entreprise."

Une telle déclaration laisse supposer que vous autres, à Ottawa et ailleurs, vous ne connaissez pas l'existence de la pollution, ou vous préférez attendre que nous vous en parlions, pour donner un environnement sain à nos enfants et nous-mêmes. Quelle bouffonnerie!

D'autres idées, j'en ai plein la tête. Si vous prenez au sérieux votre rôle de député, vous n'aurez certainement pas le temps de penser à votre moi animal.

Ce n'est pas donné à tout le monde d'avoir le sens des proportions. J'ai été élevé dans un milieu où l'on m'a appris à respecter les institutions qui existaient. J'en attends pas moins de vous, les membres du Parlement fédéral. Si vous voulez garder notre confiance d'électeurs, il va falloir que vous fassiez des rajustements dans votre comportement privé et public.

Le petit cousin de l'autre
André Chrétien
Shawinigan-Sud

Peu de pouvoir pour le Canadien français

Le Canadien français peut s'imaginer avoir un certain pouvoir, mais en réalité il en a peu. Pouvoir à l'intérieur de sa province, de sa ville, de son village, soit! Pouvoir relatif mais bien maigre à Ottawa peut-être, mais là encore c'est par appui sur son patelin qui ne peut tout de même pas être totalement ignoré d'Ottawa! Toujours est-il que cette reconnaissance ou absence de reconnaissance à l'extérieur du Québec est intimement liée à l'image véhiculée, hors du Québec, depuis des générations par les conquérants d'abord, les visiteurs ensuite et malheureusement par nos ancêtres subissant les vicissitudes de leur état de minoritaires.

La solution pour certains fut l'émigration hors du Québec et l'assimilation, cachant ainsi les tares du minoritaire.

D'autres envisageaient le repli partiel sur leurs congénères pour mieux contrôler ces braves gens, tout en établissant des liens privilégiés de communion avec le dominant, et tout en sachant au fond que ce dernier les méprisait foncièrement de par leurs origines.

Ainsi naissait malgré tout pour l'ensemble du troupeau par ailleurs divisé quand à la façon de faire les choses (car tout est politique), l'obligation de créer ses propres institutions... de savoir, financières et autres.

Ainsi ce qui est refusé à l'extérieur, c'est-à-dire une marque de reconnaissance au juste mérite, (c-

seuls peuvent mériter à part entière ceux qui ont eu soit la chance, soit la dignité, soit le courage de se constituer en nation pluri-potentielle), peut-il finalement être projeté au sein de la communauté intérieure et éventuellement rejaiillir au sein de la communauté internationale si les auteurs, les innovateurs sont prêts à porter à bout de bras leurs idées, leurs conceptions nouvelles et leurs créations. La morale de tout cela: quand tu es minoritaire sois le moins longtemps en grève et travaille comme trois Japonais, trois Juifs et trois Anglo-Saxons! N'oublie par ailleurs pas ton aérobique si tu veux travailler en santé!

Guy Blanchard
Montréal

Les soirées de hockey, du fédéralisme étroit

Après l'élimination rapide des Nordiques et du Canadien, nous nous attendions naturellement à voir la série Buffalo-Boston. Mais non! Pour nous conformer aux exigences de notre étroit fédéralisme, nous nous voyons offrir la série Edmonton-Calgary. Personnellement, celle-ci ne m'intéresse ni d'Eve ni d'Adam; mais la logique n'entretient que peu de relation avec le fédéralisme pan-canadien.

Je sais bien que l'Ouest possède le plus grand marqueur de tous les temps, Wayne Gretzky, qui bat l'un de ses propres records à tous les soirs qu'il met les pieds sur la patinoire. Mais ce n'est pas ça que nous, Québécois, désirions voir.

Les parties de l'Ouest, diffusées à des heures qui ne nous conviennent pas, nous présentent des équipes avec lesquelles nous sommes peu familiers. Car nous sommes encore de l'Est, nous, Boston est à deux pas d'ici et les

Québécois prennent leurs vacances à Old Orchard, pas à Calgary. Nous préférons la Nouvelle-Angleterre aux plaines de l'Ouest. Nous nous vêtions comme les gens de Buffalo et personne ici ne se coiffe du chapeau de cow-boy.

S'il est vrai que l'Ouest en a marre des programmes de télé qui viennent de l'Est, il est tout aussi indéniable que nous nous sentons étrangers aux productions "westerniennes". On croit toucher à l'absurde lorsqu'on se voit imposer ainsi les sottises contraintes du néo-fédéralisme. Mais n'ayez crainte, la confédération nous en fera voir d'autres, soyez-en assurés.

Je sais bien que le hockey n'est qu'un divertissement mais pourquoil les autorités radiocanadiennes n'offriraient-elles pas à leurs "téléphages" les programmes qu'ils désirent?

Claude Fafard
île d'Orléans

La sexualité

La porno n'implique pas que des femmes



Il n'y a pas que les femmes qui revendiquent contre la pornographie.

Les maladies vénériennes amènent la décadence

Les responsables de la santé publique réclament une campagne et des moyens plus incisis contre les maladies vénériennes. C'est une épidémie silencieuse en voie de devenir un fléau. Il existe une liste déjà longue de ces maladies qui ne font que croître.

Cette épidémie est due en majeure partie à la promiscuité, à la liberté des moeurs et à la permissivité dégénérée.

Les autorités sanitaires estiment entre 20 pour 100 et 30 pour 100 le nombre de personnes atteintes d'une ou plusieurs de ces maladies, en Amérique.

Les principales, qui sont les plus dangereuses et transmissibles sont la gonorrhée, l'urétrite, la syphilis, le chancre, l'hépatite et l'herpès génital. Les maladies sexuelles attaquent aussi le psychique de l'individu. Elles amènent la délinquance et la décadence morales.

Notre société moderne chancelle sur ses bases, parce que nous n'avons pas obéi à la loi de Dieu. Le sexe est devenu notre idole!

Dans notre Québec, les avortements sont payés avec nos taxes, pour faciliter le vice. On paie pour tuer les nouveaux Québécois!

Espérons que le premier but de l'éducation sexuelle sera d'instruire les jeunes, sur les dangers de ces maladies et des suites funestes du vice impur qui est comme le cyanure de l'humanité. Les malheureux qui étouffent dans les tombeaux de la lèpre de la bestialité, en sont des preuves flagrantes.

Que les parents, les éducateurs et les sexologues s'efforcent de rappeler les dangers moraux et physiques du libertinage et du vice.

"Quand le sens moral disparaît d'une nation, écrivait le Dr Alexis Carrel, toute la structure sociale commence à s'ébranler et c'est la décadence de la civilisation."

Joseph Homer
Nicolet

A entendre ou lire les revendications des femmes au sujet de la pornographie, on dirait qu'elles sont les seules impliquées.

Ces jeux sexuels ne se font-ils pas à deux? Et l'homme dans tout cela, ne fait-il pas aussi partie intégrante de ces jeux, ne convoite-t-il pas également l'envie de bien des femmes? Aux cinémas présentant des films pornos, y voit-on seulement des hommes? Pour les femmes, leur présence est souvent plus subtile. Ex: se faire accompagner d'un ami ou du conjoint. Il en est de même également dans les clubs de cette spécialité.

La télévision payante offrira au moins la présentation de ces films à une heure raisonnable où les jeunes, recevant de leurs parents une éducation et une discipline saines, ne seront pas touchés.

J'en aurais beaucoup plus à dire contre cette saleté de journaux que l'on trouve sur les tablettes de tabagies, à la portée de qui que ce soit, qu'importe l'âge. Et je ne vois jamais personne se plaindre de cet état de choses dans la page des lecteurs quand on devrait hurler notre dégoût. Combien de femmes sont impliquées dans la réalisation de films et journaux pornographiques?

Je n'aurai pas la télévision payante chez moi et je ne suis pas entouré de jeunes. Changez donc de canal, c'est si facile.

Robert Blouin
Québec

Témoignage émouvant

C'est avec beaucoup d'émotions que j'ai lu ces quelques lignes dans LE SOLEIL du 5 avril (femmes formidables) signé "D'une fleur qui pleure et qui meurt".

Quoi de plus traumatisant et humiliant qu'un viol. C'est un crime des plus écoeurants et crapuleux. Comme elle le résume si bien en disant que "la femme violée devient la femme voilée".

C'est tellement beau la définition qu'elle donne de la femme. Elle associe la femme à une fleur et je trouve qu'elle a entièrement raison. La femme en effet c'est une fleur.

Je demanderais à toutes ces femmes de continuer à lui prêter main-forte puisque cette personne me semble des plus fragiles et d'une sensibilité des plus rares. Plus la personne est sensible, plus c'est difficile de s'en remettre, de son traumatisme. Continuez le bon travail mesdames, car ensemble nous vaincrons. Que voulez-vous la société est malade et c'est à cause de la société que cette personne souffre.

Domingue Sanders
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être signifiées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Négocier tous les sept ans serait pertinent

(Lettre adressée au premier ministre du Québec, M. René Lévesque)

Si, dans d'autres pays, l'on peut élire un président pour un mandat de sept ans, pourquoi ne pourrions-nous pas "négocier" des conventions collectives, avec des clauses ouvertes, ayant une durée équivalente de sept ans?

Les clauses "ouvertes" pourraient être en regard des salaires, de la charge de travail ou tout autre point jugé pertinent.

Ne serait-ce pas là le début de la négociation permanente? L'état de conflit triennal ne serait-il pas d'autant atténué?

Robert Bertrand
Québec



Boucherie JACQUES BEAULIEU inc.

164, DES ERABLES EST, ST-EMILE
TEL.: 842-4177

LONGE de T-Bone 1.99 lb 4.39 kg
sans flanc, de 12 à 20 lb
(préparé à votre choix)

BOSTON 2.39 lb 5.27 kg
7 à 9 lb
(surlonge désossée)

HAUT DE RONDE 2.79 lb 6.15 kg
(intérieur de ronde), 12 à 15 lb
En steak, rosbif ou en cubes
(brochette ou fondue)

POINTE DE SURLONGE 2.79 lb 6.15 kg
(rosbif avec ou sans gras)
7 à 10 lb

BOEUF HACHE MAIGRE 2.19 lb 4.83 kg

FILET MIGNON 4.19 lb 9.24 kg
(complet ou tranché)
4 à 5 lb

FONDUE CHINOISE 3.59 lb 7.91 kg
(Noix de ronde)

POULET .99 lb 2.18 kg
5 à 6 lb
(Catégorie Utilité)

CONTRE-FILET 2.79 lb 6.15 kg
(en steak ou rosbif)
8 à 10 lb

BAS DE RONDE 2.39 lb 5.27 kg
(désossé) En rôti

En cubes 2.49 lb 5.49 kg

Nos viandes sont emballées, étiquetées, congelées et livrées si désiré sans frais.

SPECIALISTE DANS LA VENTE DE VIANDE EN GROS POUR CONGELATEUR

Spécialité: BOEUF DE L'OUEST

- Commandes téléphoniques acceptées et livraison gratuite
- Facilités de stationnement
- Satisfaction garantie ou argent remis



la vente des employés

SPECIALS CHOC...
en magasin
21 - 22 - 23 - 24 AVRIL
A vous de choisir tout en épargnant!

le mieux
GALERIES CHAGNON, LEVIS

837-2456

837-0231

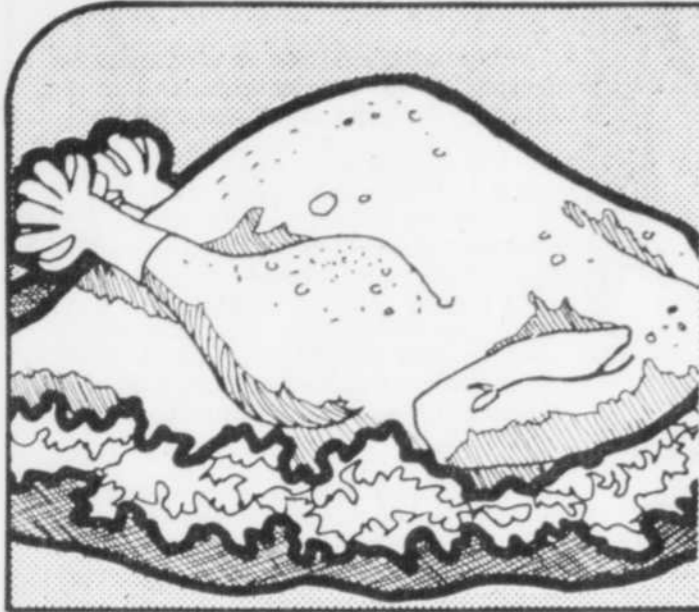
LE SOLEIL UNE BONNE LECTURE QUOTIDIENNE POUR TOUS...

ABONNEZ-VOUS!
647-3333

Jovi

LE MINIMARCHE
OU TOUT
EST SUPER

POUR LES MARCHANDS PARTICIPANTS SEULEMENT

**POULET SURGELÉ**Canada, catégorie "A"
Moins de 2 kg

1,94\$ /kg
88¢ /lb

**JUS DE TOMATES**de fantaisie, Heinz
boîte de 48 oz**99¢****SAUCE À SALADE**Miracle Whip de Kraft
bocal de 500 ml**1,19\$****BIFTECK DE SURLONGE**Avec os
Provient de boeuf, Canada "A"

6,13\$ /kg
2,78\$ /lb

PAIN SIMILI POULETEn tranches
Lafleur

3,70\$ /kg
1,68\$ /lb

BOUDIN FRAIS

Roy

2,82\$ /kg
1,28\$ /lb

FOIE DE PORC

En tranches

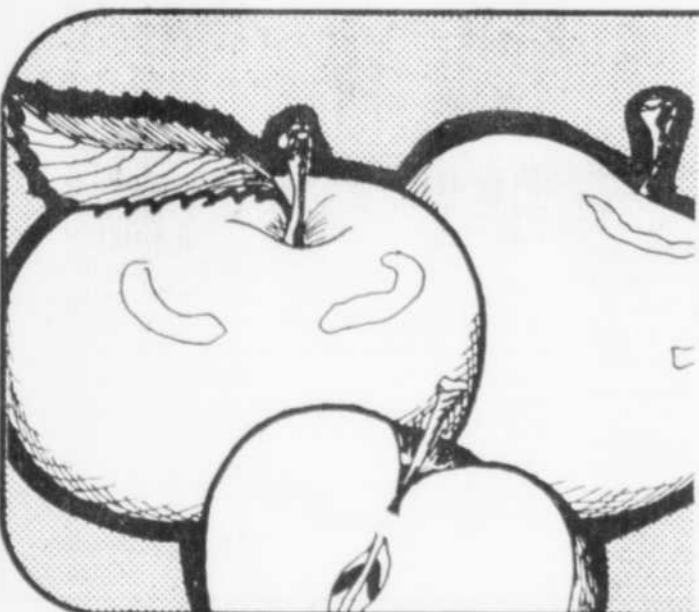
1,06\$ /kg
48¢ /lb

PIZZA GARNIERochette
312 g**2,08\$**

PRIX EN VIGUEUR DU 20 AU 23 AVRIL 1983

Pour les marchands de la région de Québec

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

**POMMES MC INTOSH**Atmosphère contrôlée
Canada de fantaisie, produit du Québec
emb. de 2,27 kg**1,69\$****CHOUX VERTS**Canada no 1
Produit du Québec
Grosneur 16
chacun**45¢****ÉCHALOTES**Produit des États-Unis
le paquet**25¢****CITRONS DE CHOIX**Produit de la Californie
Grosneur 140
6 pour**69¢****BOISSON**variété de saveurs, Rougemont
boîte de 10 oz**3/89¢****MÉLANGE À GÂTEAU**variété de saveurs, de luxe
Duncan Hines
boîte de 520 g**1,09\$****PAPIER HYGIÉNIQUE**variété de couleurs, Cottonelle
emb. de 4 rouleaux**1,39\$****DÉTERSIF**en poudre, pour la vaisselle, All
boîte de 1,4 kg**3,29\$****MARGARINE**
molle, Mirage
cont. de 2 lb**1,77\$****SOUPE**aux tomates, Aylmer
boîte de 19 oz**69¢****COCKTAIL DE FRUITS**
de fantaisie, Del Monte
boîte de 28 oz**1,39\$****DÉTERSIF EN POUDRE**
pour la lessive, Punch
boîte de 1,2 kg**2,29\$****SOUPE**
légumes, Aylmer
boîte de 19 oz**69¢****BEURRE**
de chocolat et noisettes
Freddy
cont. de 220 g**1,99\$****TARTE AUX POMMES**
surgelée, Mrs. Smith's
emb. de 700 g**1,99\$****NETTOYEUR**
Comet
boîte de 600 g**89¢****FROMAGE**
en tranches, mozzarella
de Kraft
emb. de 6 oz**1,39\$****JUS DE PAMPLEMOUSSES**
pur, Libby's
boîte de 48 oz**1,49\$****CROUSTILLES**
régulières ou barbecue
Humpty Dumpty
sac de 200 g**1,19\$****NETTOYEUR**
liquide, Lestoil
cont. de 800 ml**1,99\$****PÂTES ALIMENTAIRES**
spaghetti, spaghettini ou
macaroni coupé, Catelli
boîte de 1 kg**1,19\$****CAFÉ**
à mouture régulière, filtre matique ou
cafetière filtre
Maxwell House
emb. de 369 g**2,79\$****BONBONS**
m.m. fraises, bananes ou
arachides, Viau
emb. de 200 g**1,19\$****SHAMPOING**
Head & Shoulder
cont. de 450 ml**3,99\$**